



BHVSIS-SA

du 28/09/2022 semaine du 19 au 25/09/2022

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

SOMMAIRE

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, [cliquez directement sur le titre.](#)



		<u><i>Aethina tumida</i> sur l'île de la Réunion</u> : pas d'évolution du nombre de foyers.
		<u>Clavelée en Espagne</u> : premier foyer détecté en Andalousie.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : premiers foyers en Belgique.
		<u>Peste porcine africaine en Europe</u> : baisse de l'incidence en Italie et en Allemagne.
		<u>Fièvre de West Nile en Europe</u> : de nombreuses déclarations en Allemagne.
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : rage classique en Europe.

Instructions de lecture : voir en fin de document.

[Pour s'abonner](#)



PAS D'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS

Les essentiels

- Douze foyers d'*Aethina tumida* ont été confirmés au 18/09 dans le sud de l'île de la Réunion (communes de Saint-Pierre, de Saint-Philippe et de Saint-Joseph). Les actions de surveillance se poursuivent et aucun nouveau foyer n'a été détecté depuis le 19/07/2022. Le premier foyer avait été détecté le 05/07/2022 dans un rucher sur la commune de Saint-Pierre. Il s'agissait de la première détection de ce ravageur sur le territoire national jusque-là indemne.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR de l'Anses¹, la DGAL², la DAAF de la Réunion³ et le GDS Réunion⁴

Une note brève a été publiée sur le site de la plateforme ESA le 08/07/2022 ([lien](#)). Cette fiche reprend les éléments de départ et présente l'évolution de la situation du 05 au 08/07/2022.

Le 05/07/2022, la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) de La Réunion a été informée d'une suspicion de présence d'individus adultes d'*Aethina tumida* (le petit coléoptère des ruches), dans un rucher du sud de l'île (entre les communes de Saint-Louis et de Saint Pierre). Suite aux prélèvements réalisés, la présence de ce ravageur a été confirmée le 06/07/2022 par le Laboratoire national de référence (LNR) de l'Anses Sophia-Antipolis. Le diagnostic a été effectué par analyses morphologiques et comportementales établies à partir de photographies et vidéos prises par le GDS local et le Cirad et transmises en urgence au LNR par les services de l'État. Des coléoptères adultes ont été détectés dans trois colonies sur les dix-sept présentes au sein du rucher foyer et aucun œuf ou larve n'a été mis en évidence. Des prélèvements, transportés par avion, ont fait l'objet d'examen complémentaires par le LNR. Les analyses moléculaires (par PCR) ont confirmé l'identification de l'espèce *A. tumida*. Des investigations par séquençage sont également en cours afin d'essayer de déterminer l'origine géographique des spécimens détectés (source : LNR le 18/07/2022).

Il s'agit de la première découverte de cette espèce sur le territoire national jusque-là indemne.

En date du 25/09/2022, douze foyers d'infestation par *A. tumida* ont été confirmés et notifiés dans le sud de l'île (Figure 1) (source : Commission Européenne ADIS le 27/09/2022). Sur la commune de Saint-Philippe, située à environ 30 km à l'est de Saint-Pierre (lieu de détection du premier cas), dix foyers ont été confirmés dans la zone réglementée de 5 km autour du foyer initial (identifié le 07/07/2022), dont deux avec des larves. Un foyer a été également détecté sur la commune de Saint-Joseph (située entre Saint-Pierre et Saint-Philippe), le 19/07/2022 (source : Commission Européenne ADIS et DAAF de La Réunion le 25/07/2022). La présence de larves indique que le parasite a déjà initié au moins un cycle reproductif sur le territoire (le stade larvaire dure 10 à 16 jours) (source : LNR le 18/07/2022).

Aethina tumida est un ravageur des colonies d'abeilles et de bourdons, catégorisé « D et E » dans l'Union européenne (règlement 2018/1882). Ce coléoptère est originaire d'Afrique sub-saharienne. Il est présent en Calabre (Italie) depuis 2014 et a été détecté à l'île Maurice (proche de La Réunion) en 2017 (Muli et al 2018)⁵ ; il est également présent à Madagascar. En France, ce ravageur est assimilé à une maladie de catégorie A.

L'origine de cette introduction n'a pas encore été identifiée. Des investigations épidémiologiques sont en cours et des visites approfondies sont réalisées dans les ruchers des zones réglementées et en lien épidémiologique avec le foyer confirmé, en application de l'arrêté préfectoral pris.

¹ Véronique Duquesne, Stéphanie Franco

² Faycal Meziani, Cédric Sourdeau, Sébastien Wendling

³ Laurent-Xavier Delmotte, Laëtitia Thibaudeau

⁴ Stéphane Lacroix

⁵ Muli E, Kilonzo J & Sookar P (2018) Small Hive Beetle infestations in *Apis mellifera* unicolor Colonies in Mauritius Island, Mauritius, Bee World, 95:2, 44-45, DOI: 10.1080/0005772X.2018.1434751



Au vu des informations épidémiologiques disponibles, l'objectif d'éradication est à ce stade envisagé. Des mesures de gestion adaptées à la situation ont immédiatement été prises par arrêté préfectoral. Les colonies des ruchers foyers ont été euthanasiées et incinérées, un traitement de sol est également mis en œuvre dès la fin des opérations de brûlage. Une zone réglementée de 10 km de rayon (zone de protection de 5 km et zone de surveillance de 5 km autour de la zone de protection) est mise en place autour des foyers. Les mesures prévues par l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 ([lien](#)), établissant les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles, s'appliquent dans ces zones : recensement et examen des colonies d'abeilles, interdiction des déplacements de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de faux-bourçons, du matériel d'apiculture et de produits d'apiculture. Les périmètres des zones réglementées sont définis par arrêté en date du 01/08/2022 pour l'interdiction de circulation de ruches et matériel apicole dans les secteurs de Saint-Philippe, Saint-Joseph et Saint-Pierre (Arrêté préfectoral N° SALIMPSPAE-2022-1027-D-2-D).

Les acteurs locaux (services de l'État et partenaires, notamment GDS La Réunion) sont fortement mobilisés sur les actions de surveillance et d'éradication. Au 25/09/2022, 309 ruchers - 2 951 colonies (sur environ 1 200 ruchers sur l'île [lien](#)) ont été contrôlés (Figure 2 actualisée au 20/09/2022). Les opérations de surveillance ont été ralenties en raison de conditions climatiques défavorables (source : DGAL au 27/09/2022). L'Anses a été saisie par la DGAL le 05/08/2022 pour un avis relatif à « l'évaluation des mesures de gestion suite à la découverte du petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida* et des conditions de leurs adaptations potentielles au regard de l'évolution de la situation épidémiologique ». La stratégie actuellement suivie pourra ainsi être adaptée aux vues des conclusions et recommandations de l'Anses.

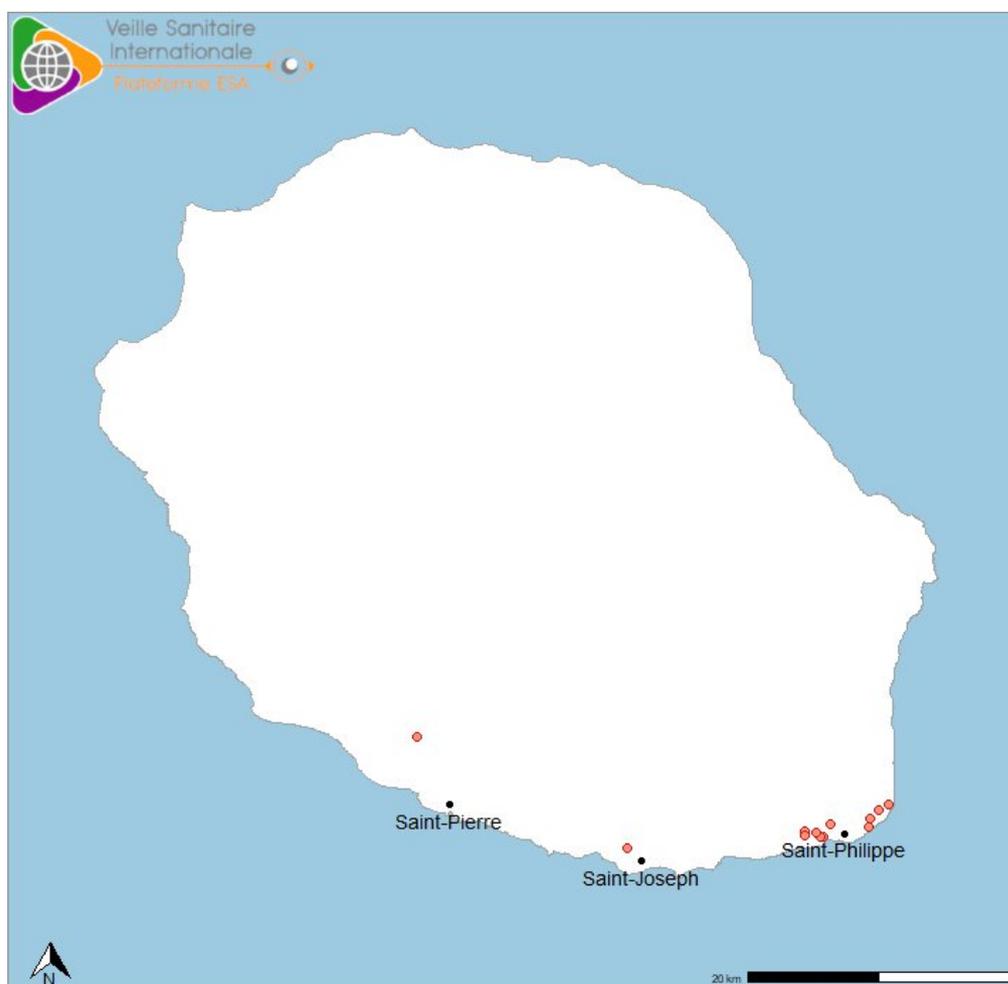


Figure 1. Répartition des foyers d'*Aethina tumida* détectés depuis le 05/07/2022 sur l'île de la Réunion (source : Commission Européenne ADIS le 27/09/2022)

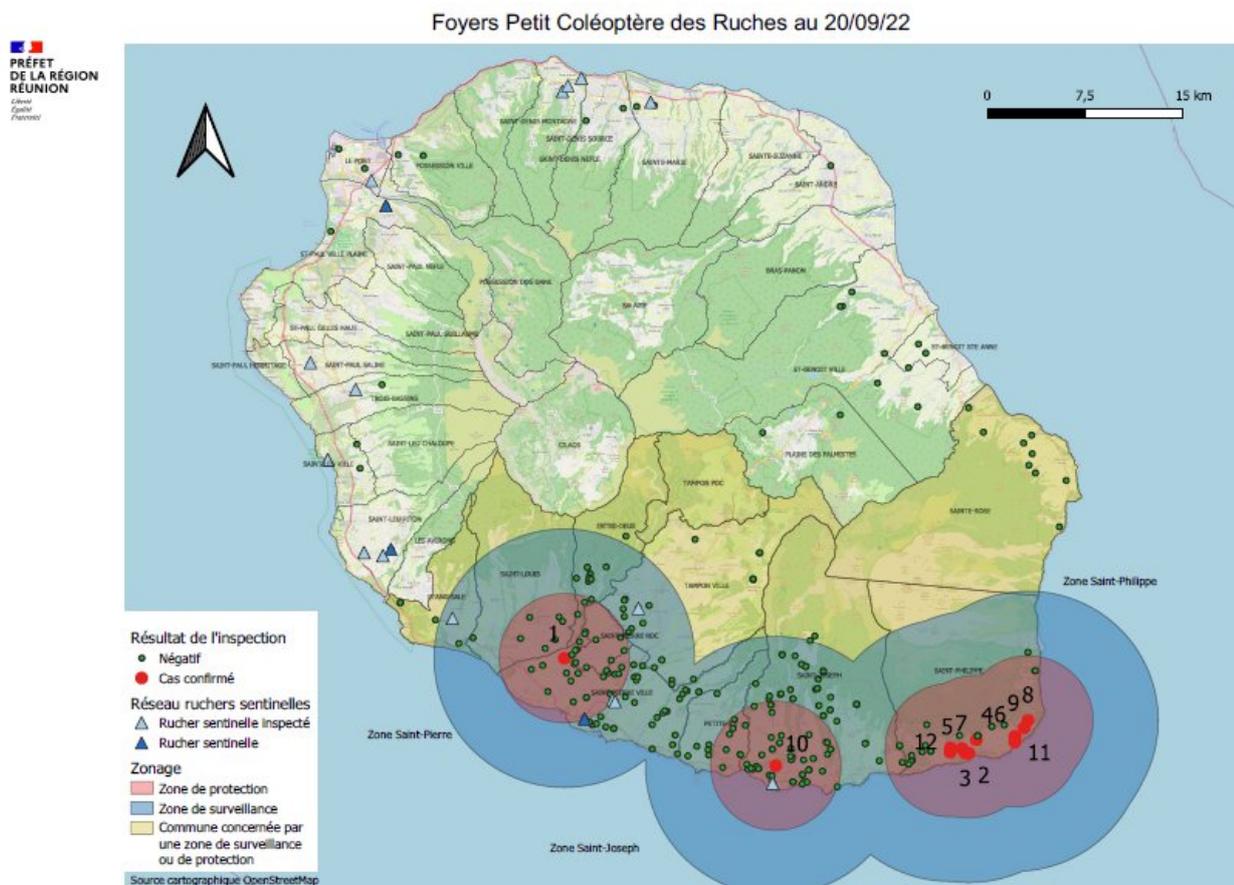


Figure 2. Répartition des ruchers inspectés et zonage réglementé à la Réunion pour *Aethina tumida* en date du 20/09/2022 (source : DGAL le 27/09/2022).

Pour en savoir plus

Des informations sur le parasite et des recommandations en cas de suspicion d'infestation sont disponibles sur le site internet du ministère en charge de l'Agriculture à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/aethina-tumida-un-danger-pour-les-abeilles>.

La carte interactive de la Plateforme ESA permet de suivre la présence d'*Aethina tumida* en Europe où il est présent exclusivement dans le sud de l'Italie continentale : <https://shiny-public.anses.fr/shiny-vsi/>.

Sur la filière apicole réunionnaise :

https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20211001_Filiere_Apiculture2020_cle41a687.pdf



PREMIER FOYER DÉTECTÉ EN ANDALOUSIE

Les essentiels

- Première déclaration de la maladie dans l'Union européenne et en Europe géographique (hors Turquie) depuis 2018 .
- La maladie était considérée comme éradiquée depuis 1968 en Espagne.

L'Espagne a détecté le 14/09/2022 en Andalousie dans la région de Grenade un foyer de clavelée (lien vers fiche [OMSA](#) et [Cirad](#)) au sein d'un élevage mixte de onze caprins et 314 ovins, avec 50 ovins malades dont 30 morts (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022, [ministère de l'agriculture espagnol le 26/09/2022](#)).

Information hors période du BHVSI :

Trois nouveaux foyers ovins ont été déclarés par les autorités sanitaires espagnoles après le 25/09/2022, dont un situé dans la région de Grenade en Andalousie et deux dans la région de Cuenca en Castille-La Manche. Ils présentaient tous des taux mortalités et morbidité beaucoup plus faibles que ceux du foyer index.

Les autorités andalouses ont immédiatement adopté les mesures de contrôle prévues dans le règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission.

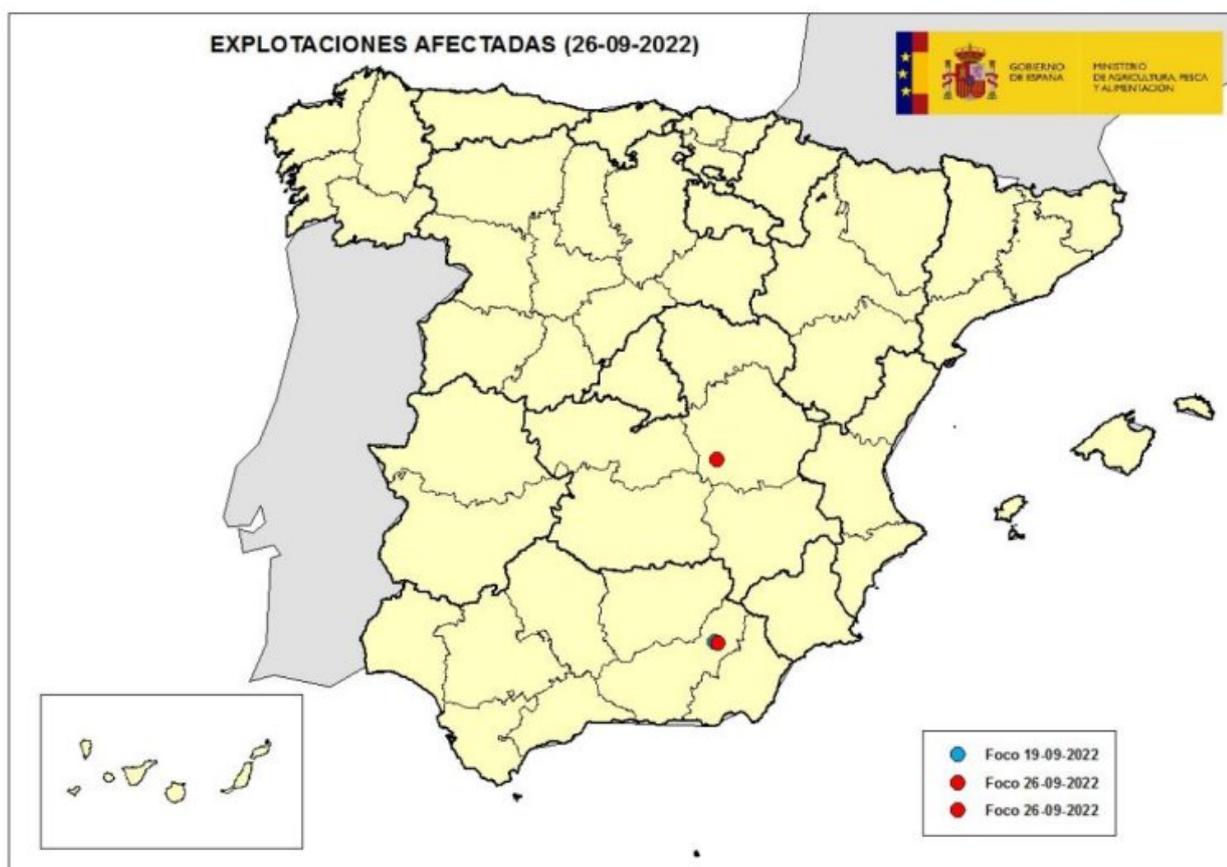


Figure 1. Localisation des foyers de clavelée déclarés par les autorités espagnoles au 26/09/2022 (source : [ministère de l'agriculture espagnol le 26/09/2022](#)).



La Turquie déclare depuis 2006 de 1 à 215 foyers annuellement. Les derniers foyers en Europe hors Turquie avaient été déclarés par la Grèce en 2018 dans des îles situées à proximité de la Turquie. La maladie est enzootique en Afrique (y compris les pays du nord du continent, comme le Maroc⁵, l'Algérie et Tunisie, qui pratiquent la vaccination), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie. C'est une maladie non zoonotique qui touche exclusivement les espèces ovines et caprines.

Tableau 1. Nombre de foyers déclarés en Europe et en Turquie depuis 1994 (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022).

	Bulgarie	Espagne	Grèce	Turquie	Total
1994			1		1
1995			9		9
1996			118		118
1997			60		60
1998			7		7
2000			1		1
2006				85	85
2007			1	93	94
2009				1	1
2010				9	9
2011				33	33
2012				75	75
2013	4		76	175	255
2014			179	132	311
2015			4	58	62
2016			3	40	43
2017			29	149	178
2018			4	158	162
2019				107	107
2020				83	83
2021				215	215
2022		1		113	114
Total général	4	1	492	1 526	2 023

⁵ Clinical and Epidemiological Evolution of Sheep Pox in Morocco, Sara Lafar^{1, 2}, Khalil Zro², Andy Haegeman³, Mounir Khayli⁴, Kris De Clercq³, Renaud Lancelot⁵ and My Mustapha Ennaji, Journal of Agricultural Science and Technology A 9 (2019) 103-113 doi: 10.17265/2161-6256/2019.02.004

PREMIERS FOYERS EN BELGIQUE

Les essentiels

- **Europe** : treize pays ont détecté la présence du virus IAHP H₅N₁ sur leur territoire (depuis le 01/08/2022). La circulation du virus sur le littoral nord et ouest du continent a été persistante au cours de ce qui constituait jusqu'à présent une intersaison pour l'activité IAHP.
- **Allemagne** : quatre nouveaux foyers de volailles et un foyer d'oiseaux captifs (parc zoologique) détectés toujours dans le nord du pays.
- **Belgique** : deux foyers chez des vendeurs d'oiseaux d'ornement et un foyer dans une exploitation de volailles. Poursuite des détections en avifaune sauvage près de Liège et en Flandres sur le littoral.
- **Espagne** : un second foyer de volailles détecté près de Madrid, poursuite des notifications de cas sauvages dans la partie nord du pays.
- **France** : détection de cinq nouveaux foyers de volailles en Indre-et-Loire, Seine-Maritime et Loire-Atlantique. Poursuite des notifications dans l'avifaune sauvage libre sur le littoral Atlantique.
- **Pays-Bas** : deux foyers de volailles et six foyers d'élevages de faisans détectés.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses⁶ et l'OFB⁷

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du **01/08/2022** au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1^{er} août année n au 31 juillet année n+1, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivant en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

- Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)).
- Les informations sur la saison 2021/2022 sont disponibles dans le [BHVSI du 02/08/2022](#).
- Un article bilan de la saison 2021/2022 sera rédigé au second semestre 2022.

ATTENTION dernière mise à jour des données WAHIS-OMSA le 19/09/2022

Le site WAHIS a évolué le 22/09/2022. L'extraction des rapports ne fournissant plus les données complètes, les foyers et cas du Royaume-Uni et de la Russie ne peuvent pas être mis à jour sur les cartes et dans les décomptes des nombres de déclarations (tableau 1 et graphes). Notre dernière mise à jour concernant ces pays date du 19/09/2022.

Le document [Sources de données](#) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches d'influenza au sens de l'OMSA.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP en Europe.

Pour la saison 2022-2023, soit depuis le 01/08/2022, sont présentés dans cette fiche :

- La distribution géographique des cas et foyers, en figures 1 à 3,
- La répartition des foyers de volailles et des cas « autres » en France en figure 4,
- L'espèce concernée pour les déclarations chez les oiseaux sauvages libres dans le tableau 1,
- Le décompte des foyers « volailles » et cas « autres que volailles » détectés, dans le tableau 2.

• **Prévalence**

Depuis le 01/08/2022, 67 foyers de volailles (+15 par rapport à la semaine précédente), 45 (+13) cas chez les oiseaux captifs et 288 (+87) cas chez l'avifaune sauvage libre ont été détectés, tous de type H₅N₁ (sauf un H₅N_x chez un

⁶ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

⁷ Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele

spécimen sauvage), dans la continuité des observations faites lors de la saison 2021/2022. Ce sous-type largement majoritaire représentait 99,5 % des souches typées au sein des foyers « volailles » et 98,4 % des cas « autres que volailles » lors de la précédente saison (source : LNR, Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

• Incidence

L'incidence mensuelle glissante des foyers de volailles en Europe augmente légèrement, avec 40 foyers détectés sur les quatre dernières semaines (32 sur la période précédente du 22/08 au 18/09/2022).

L'incidence mensuelle glissante des cas sauvages demeure élevée, avec une valeur de 122 cas chez l'avifaune libre (82 sur la période précédente du 22/08 au 18/09/2022)(source : LNR, Commission européenne ADIS le 26/09/2022). La recrudescence inhabituelle observée aux mois de juin et juillet 2022, ainsi que la persistance des détections à un niveau remarquable depuis le début du mois d'août, sont très majoritairement dues aux détections de cas dans l'avifaune sur le littoral nord de l'Europe, qui s'étendent maintenant au littoral ouest.

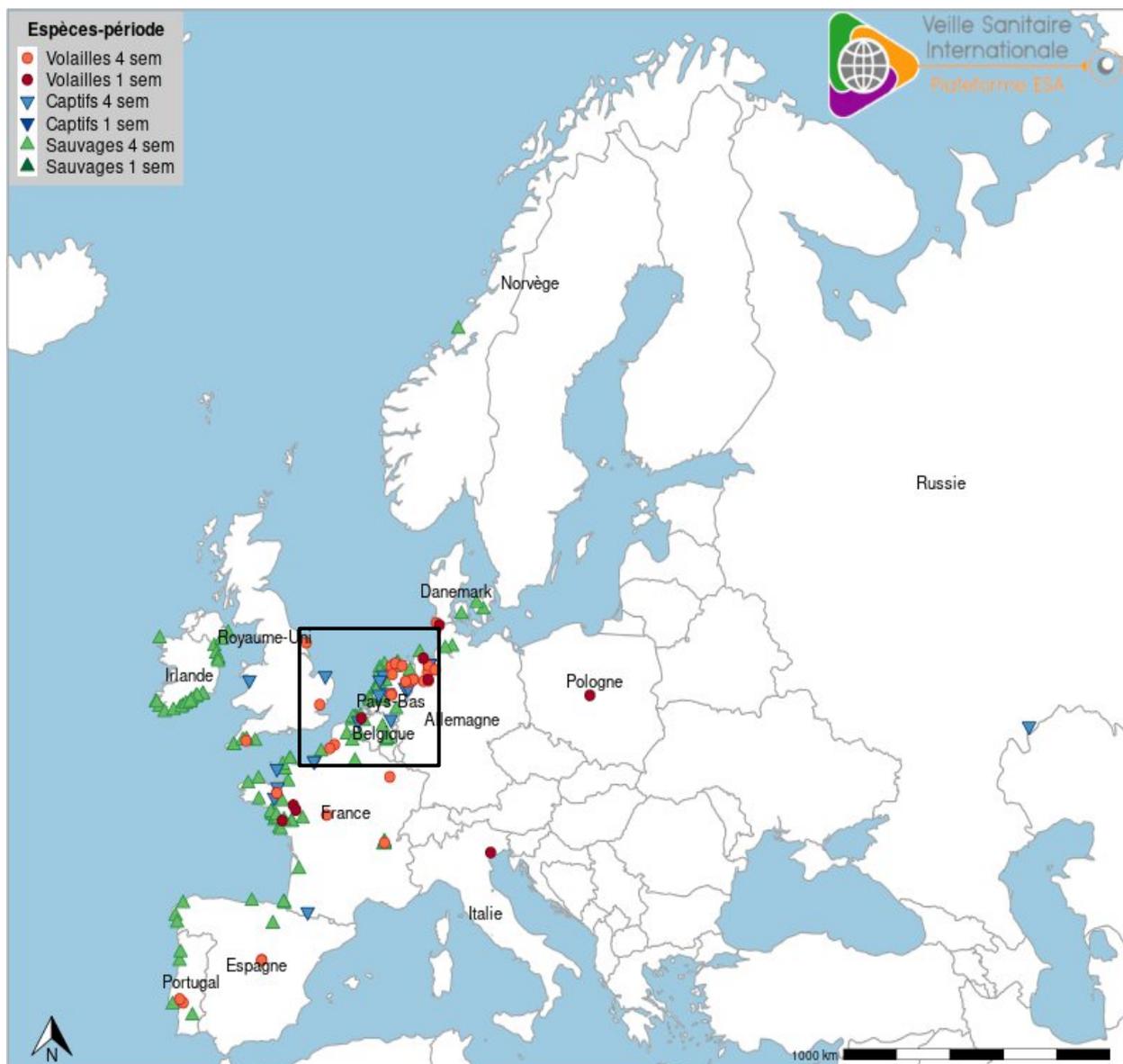


Figure 1. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 18/09/2022 inclus (source : DGAL, Commission européenne ADIS consulté le 26/09/2022 ; ATTENTION : WAHIS-OMSA pour le Royaume-Uni et la Russie, dernière mise à jour le 19/09/2022). Encadré : voir zoom en figure 2.

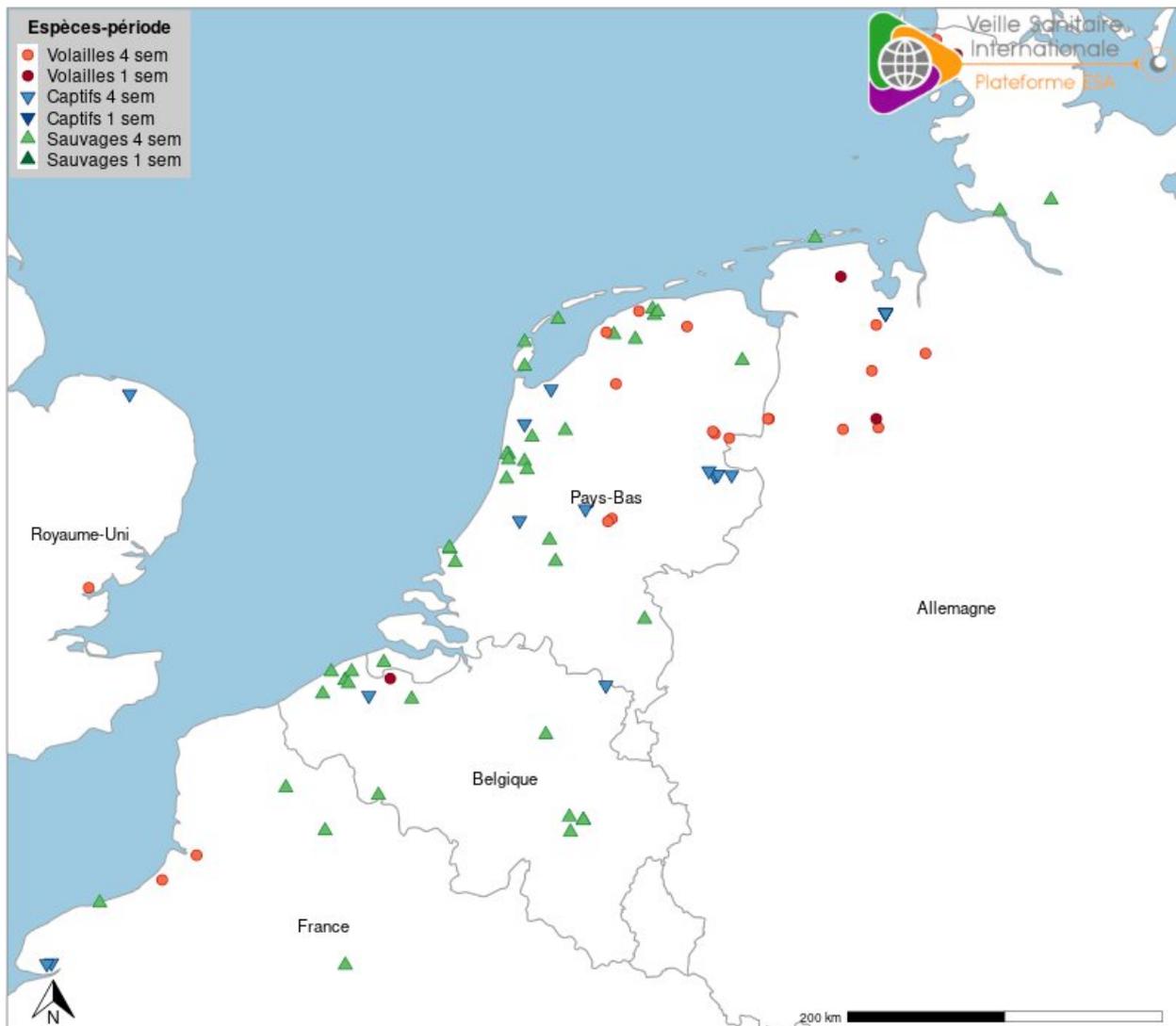


Figure 2. Zoom sur les cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d’IAHP H5 dans les pays côtiers de mer du Nord (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, nord de l’Allemagne, France) ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 25/09/2022 inclus (source : Commission européenne ADIS consulté le 26/09/2022. ATTENTION : WAHIS-OMSA pour le Royaume-Uni et la Russie, dernière mise à jour le 19/09/2022).

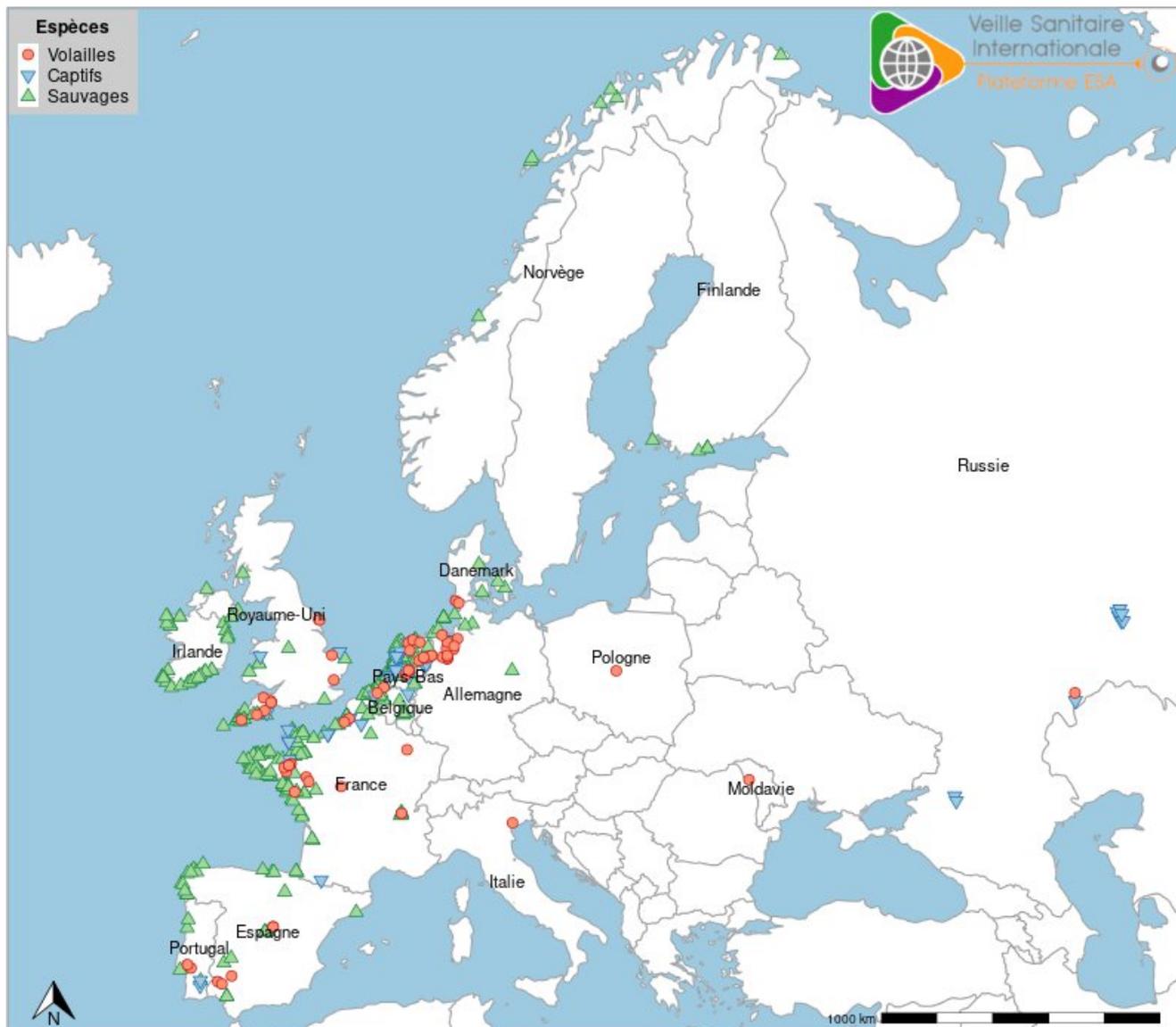


Figure 3. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2022 (source : Commission européenne ADIS consulté le 26/09/2022. ATTENTION : WAHIS-OMSA pour le Royaume-Uni et la Russie, dernière mise à jour le 19/09/2022).

Allemagne

Dix-sept foyers ont été détectés depuis le début de la saison, tous sur le littoral nord du pays (Basse-Saxe et Schleswig-Holstein). Quatre nouveaux foyers ont été notifiés cette semaine. Ils ont été détectés entre le 17 et le 22/09/2022, dans divers types de production : poules pondeuses, poulets de chair, oies et mixte (poulets, oies, dindes) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022). Deux foyers avaient été détectés les 29 et 31/08/2022 dans un élevage de dindes et un élevage de poulets de chair (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022).

Le zoo de Jaderberg, en Basse-Saxe, a détecté des cas de H5N1 le 19/09/2022 . Sur 162 anatidés présents sur le site, quatre sont morts et 61 ont été abattus. Aucun cas n'a été confirmé sur les autres espèces présentes sur le site (passeridés, pélicanidés, etc.) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Quatre cas sauvages ont été notifiés cette semaine en zone maritime au nord du pays (Basse-Saxe et Schleswig-Holstein). Deux ont été détectés le 19/09/2022 et confirmés H5N1 sur des anatidés et charadriidés (espèces non précisées) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Belgique

Le virus H5N1 a été signalé chez deux négociants d'oiseaux d'ornement : l'un à Beernem (province de Flandre occidentale) détecté le 16/09/2022 et détenant plus de 2 800 oies et canards ; et l'autre à Bocholt (province de Limbourg) détecté le 18/09/2022 qui détenait un stock de plus de 4 000 oiseaux (canards, oies, pigeons, poules,

faisans). Un foyer a été détecté le 19/09/2022 dans une exploitation avicole à Sint-Laureins (province de Flandre orientale). La production n'est pas précisée, mais l'effectif présent sur le site de l'exploitation est estimé à 150 000 volailles. Rien n'indique que les trois contaminations soient liées (sources : [AFSCA le 21/09/2022](#), Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Des cas sauvages sont détectés sur deux secteurs :

- Le premier secteur est situé près de Liège, où un premier cas avait été détecté à partir du 28/08/2022. Plusieurs espèces ont été signalées sur ce secteur : faisan commun (*Phasianus colchicus*), buse variable (*Buteo buteo*), bernache du Canada (*Branta canadensis*), autour des palombes (*Accipiter gentilis*), cygne tuberculé (*Cygnus olor*) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Deux nouveaux cas ont été détectés le 15/09/2022 sur des cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) et un faisan commun (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).
- Les autres détectations sont situées en Flandre occidentale depuis le 05/08/2022 et concernent également plusieurs espèces, dont bernache du Canada (*branta canadensis*), goéland marin (*Larus marinus*), canard souchet (*Spatula clypeata*), oies cendrées (*Anser anser*) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). De nouvelles détectations datant des 09 et 11/09/2022 ont été déclarées dans ce secteur. Elles concernent des fous de Bassan (*Morus basanus*), oies bernache du Canada (*branta canadensis*) et cygnes tuberculé (*Cygnus olor*) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Un cas sauvage a été détecté le 12/09/2022 sur deux cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) trouvés morts dans le secteur de Hainaut à quelques kilomètres de la frontière avec la France, au sud-est de Lille (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Danemark

Deux nouveaux cas sauvages ont été détectés sur des faisans (*Phasianus colchicus*), trouvés morts le 06/09/2022 sur l'île de Seeland (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Un cas sur des faisans a été détecté le 12/09/2022 sur l'île voisine à l'ouest (région de Danemark-du-Sud) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Espagne

Les deux premiers foyers de la saison ont été confirmés en Andalousie les 01 et 19/08/2022 au sein d'élevages de volailles (source : Commission européenne ADIS le 16/08/2022 et le 22/08/2022). Un foyer a été détecté dans un élevage de dindes en engraissement en Estrémadure le 26/08/2022 (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Un foyer a été détecté le 08/09/2022 dans un élevage de 600 000 poules pondeuses à Guadalajara au nord-est de Madrid (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 17/09/2022 dans un élevage de poules pondeuses toujours à Guadalajara (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Deux nouveaux cas sur des fous de Bassan (*Morus bassanus*) détectés les 28/08/2022 et 01/09/2022 en Galice ont été déclarés cette semaine. Au total, onze cas sur des fous de Bassan ont été détectés dans ce secteur entre le 15/08 et le 01/09/2022 (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022). Depuis le début de la saison, des cas sauvages ont été détectés sporadiquement dans plusieurs communautés autonomes : Andalousie, Cantabrie, Catalogne, à la Rioja Estrémadure et Madrid (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

France

Seules les données ADIS sont utilisées dans cette partie (incluant les cas et foyers notifiés jusqu'au 26/09/2022 23h59).

Un total de quatorze foyers en élevages de volailles a été détecté depuis le début de la saison. L'historique des premiers foyers sont détaillés dans le [BHVSI du 20/09/2022](#). Cette semaine, les déclarations se sont poursuivies dans les départements de l'ouest, les 14 et 15/09/2022 dans des élevages de futurs reproducteurs de canards et faisans respectivement en Seine-Maritime (vendeur d'oiseaux d'ornement) et Inde-et-Loire, le 19/09/2022 dans un élevage de palmipèdes du Maine-et-Loire et dans un élevage de canards en engraissement de Loire-Atlantique, et le 21/09/2022 dans un élevage de dindes du Maine-et-Loire. Un foyer secondaire a été détecté dans une basse-cour (catégorie oiseaux captifs) de Seine-Maritime le 14/09/2022 (source : DGAL, Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Un cas dans la faune captive a été détecté le 16/09/2022 dans les Hautes-Pyrénées sur des buses variables (*Buteo buteo*) d'un parc zoologique (source : DGAL, Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Depuis le début de la saison, 99 déclarations sur l'avifaune sauvage ont été faites, sur les départements du littoral de la Manche et de l'océan Atlantique du Pas-de-Calais jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques, et dans l'Ain. L'incidence mensuelle glissante basée sur les cas sauvages notifiés est de 37 cas détectés sur les quatre dernières semaines, contre 23 détections sur la période précédente (période du 22/08 au 18/09/2022) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022). Elle demeure élevée depuis le mois de mai au regard de ce qui est habituellement observé à cette période. Bien que les



fous de Bassan et divers laridés soient les principales espèces atteintes, on observe aussi des cas chez d'autres espèces d'ardéidés et d'anatidés, dont les canards colvert et les oies.

Cette semaine, 22 déclarations concernent des événements détectés au mois de septembre dans les départements de l'Ain (oie cendrée (*Anser anser*) et héron cendré (*Ardea cinerea*)), Côtes-d'Armor (héron cendré), Ile-et-Villaine (cygne tuberculé (*Cygnus olor*)), Loire-Atlantique (goélands argentés (*Larus argentatus*) et fous de Bassan (*Morus bassanus*)), Manche (fous de Bassan), Morbihan (goéland), Pas-de-Calais (cygne tuberculé), Pyrénées-Atlantiques (fous de Bassan), Vendée (goélands, fous de bassans et grèbe hupé (*Podiceps cristatus*)) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Les détections sur les voies de migration Manche-Atlantique, Meuse-Rhin-Rhône et dans le centre de la France confirment la nécessité d'un appel à la vigilance des professionnels et des particuliers sur l'ensemble du territoire national afin d'assurer la détection la plus précoce des foyers et des cas.

Les risques d'introduction primaire (de l'avifaune sauvage vers le compartiment élevage) ainsi que les risques de diffusions secondaires (d'élevage à élevage) vont augmenter fortement dans les semaines à venir du fait de l'amplification des migrations d'oiseaux sauvages et de conditions climatiques qui vont devenir plus favorables à la « survie » de virus infectieux d'IAHP dans l'environnement (baisse des températures, baisse de l'ensoleillement et des rayonnements UV, augmentation de l'humidité, etc.). **Une mobilisation générale est donc indispensable pour faire face à ces risques majeurs : renforcement de la surveillance événementielle et respect strict des mesures de biosécurité dans tous les maillons (de l'amont à l'aval) des filières de production avicole mais également pour le monde de la chasse** (source : [LNR note d'alerte publiée le 21/09/2022](#)).

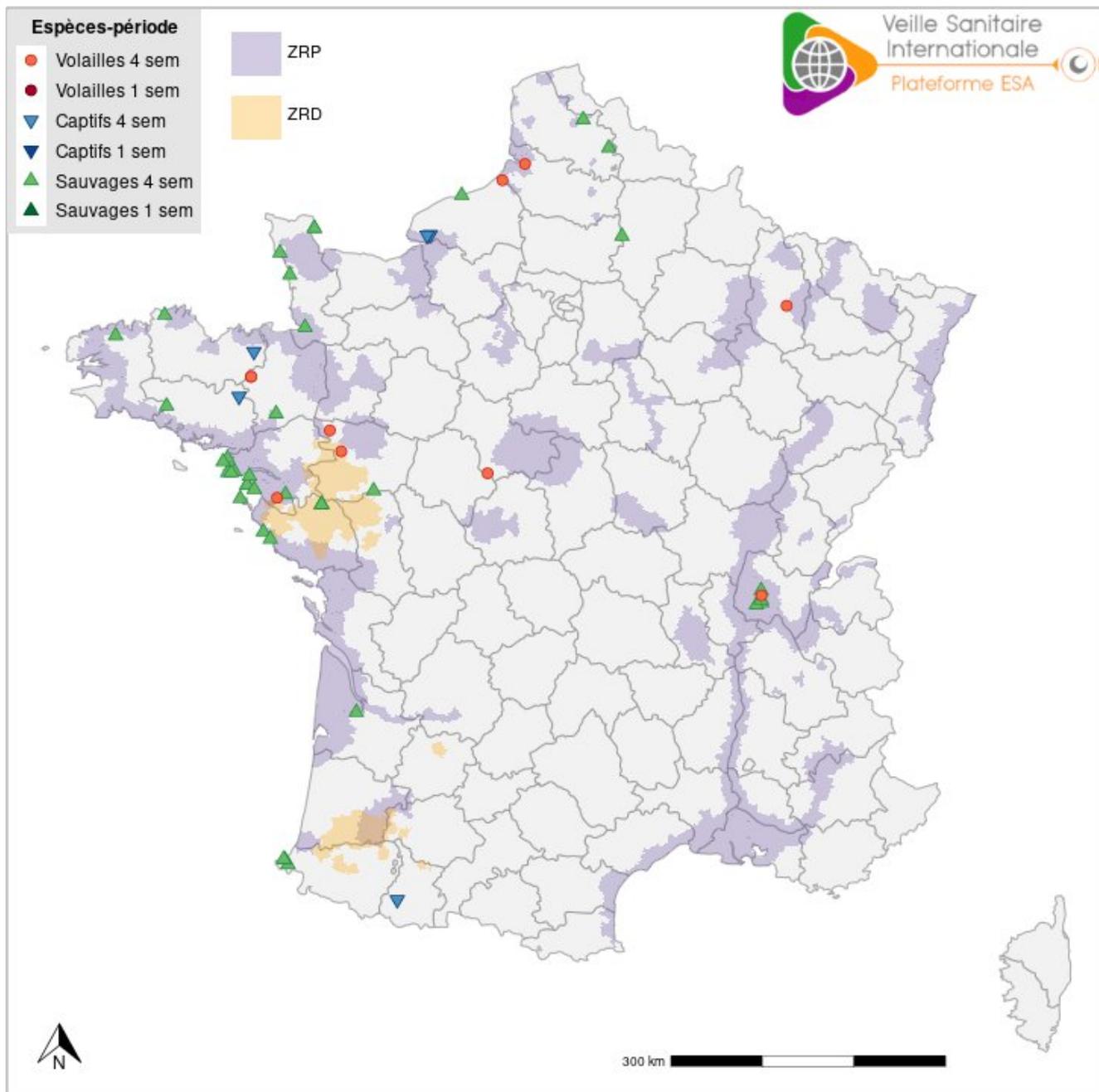


Figure 4. Localisation des foyers de « volailles », cas chez les oiseaux captifs et cas sauvages détectés en France sur les quatre dernières semaines et sur la semaine précédant le 25/09/2022. Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429. Les ZRP et ZRD sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (source : DGAL, Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Irlande

Le pays poursuit ses déclarations sur des épisodes détectés sur des fous de Bassan (*Morus bassanus*) depuis le mois d’août. Au total, 36 évènements ont été détectés depuis le début de la saison, tous concernant cette espèce (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Pays-Bas

Le premier foyer de la saison 2022/23 a été détecté les 01/08/2022 dans la province Overijssel à l’est du pays au sein d’un élevage de 104 887 volailles. Treize foyers de volailles ont été détectés depuis le début de la saison au sein d’élevages de diverses espèces (canards, poules pondeuses, poulets de chair).-Trois foyers avaient été détectés entre le 02 et le 15/09/2022 dans trois régions différentes (Friesland, Gueldre et Overijssel) (source : Commission européenne ADIS le

19/09/2022). Deux nouveaux foyers ont été détectés les 17 et 18/09/2022 dans deux régions différentes (Groningen et Overijssel) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022). Six notifications concernent des faisans captifs détectés entre le 05 et le 17/09/2022 dans trois régions du pays, dont quatre dans la région d'Overijssel, les autres étant en Hollande-Méridionale et Hollande-Septentrionale (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Huit cas dans l'avifaune avaient été détectés entre le 23 et le 29/08/2022 dans plusieurs régions du pays (Nord Hollande, Gueldre, lac de l'Yssel) sur des oies (bernache du Canada-*Branta canadensis* et oie cendrée-*Anser anser*) (source : Commission européenne ADIS au 12/09/2022). Cette semaine, les déclarations se poursuivent avec dix détectations du mois de septembre exclusivement sur des anatidés (canards, cygnes et oies) trouvés sur le littoral dans une zone de marécage maritime (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Portugal

Un foyer a été détecté au sein d'une basse-cour de la région de Beja (Source : Commission européenne ADIS au 22/08/2022). Deux nouveaux foyers ont été détectés dans des élevages de canards en engraissement le 29/08 à Évora et le 01/09/2022 à Santarém dans le secteur de Lisbonne (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Plus au sud, à Beja, plusieurs cas ont été détectés sur des canards et oies domestiques dans un parc urbain : une notification concerne des oiseaux captifs et une notification concerne des oiseaux sauvages libres (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022).

Un cas sauvage sur un fou de Bassan (*Morus bassanus*) a été détecté le 08/09/2022 à Aveiro (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Deux nouveaux cas sur des fous de Bassan ont été détectés les 15 et 16/09/2022, dont un à Aveiro et un au sud du pays près de Lisbonne (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022).

Royaume-Uni

Depuis le début de la saison, onze foyers volailles, six foyers captifs et dix-huit cas sauvages ont été notifiés. Un rapport d'analyse de risque souligne la persistance du virus dans le compartiment sauvage pendant les mois de juillet et août 2022 (source : WAHIS-OMSA consulté le 12/09/2022, DEFRA le 01/09/2022). En Irlande du Nord, trois cas ont été détectés les 08 et 12/09/2022 sur des fous de Bassan et mouettes (espèce non précisée) (source : Commission européenne ADIS le 26/09/2022). Les détectations sur l'avifaune libre se poursuivent sur les charadriidés, fous de Bassan et sur les anatidés (oies et cygnes) (source : DEFRA Avian Influenza in wildbirds week 38).

Russie

Six cas sauvages ont été détectés dans l'ouest du pays entre le 02 et le 07/08/2022 (source : WAHIS-OMSA le 22/08/2022). Un foyer de H5N1 a été détecté le 15/08/2022 et notifié le 09/09/2022 dans une exploitation de 8 000 volailles (production non précisée) à Dergachi-Ptitsa au nord du Kazakhstan (source : WAHIS-OMSA le 09/09/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 08/09/2022 dans une basse-cour située le long de la frontière avec le Kazakhstan et confirmé H5N1 (source : WAHIS-OMSA rapport de suivi le 16/09/2022).

Tableau 1. Fréquence des espèces sauvages identifiées dans les déclarations ADIS sur l'avifaune sauvage libre en Europe depuis le 01/08/2022. **ATTENTION :** plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (Source : Commission européenne ADIS au 26/09/2022).

Espèce	Nom latin	Nombre de déclarations
Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>	114
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	42
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	29
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	26
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	12
Sulidae (non identifiée)	<i>Sulidae (non identifié)</i>	11
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	11
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>	7
Mouette à tête grise	<i>Chroicocephalus cirrocephalus</i>	3
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	3
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	3
Anserinae (non identifiée)	<i>Anserinae (non identifié)</i>	3
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	3
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	3



Espèce	Nom latin	Nombre de déclarations
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	2
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	2
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	2
Anatidae (non identifiée)	<i>Anatidae (incognita)</i>	1
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	1
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	1
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	1
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	1
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	1
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	1
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	1
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	1
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	1
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	1
Threskiornithidae (non identifiée)	<i>Threskiornithidae (incognita)</i>	1
Charadriidae (non identifiée)	<i>Charadriidae (incognita)</i>	1
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	1
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	1
Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	1
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	1
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	1
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1

Tableau 2. Nombre de foyers de volailles et cas « autres que volailles » d'IAHP H5 détectés en Europe depuis le début de la saison 2022-2023 (soit le 01/08/2022), sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra) L'incidence mensuelle couvre la période du 29/08 au 25/09/2022 (source : Commission européenne ADIS consulté le 26/09/2022. ATTENTION : WAHIS-OMSA pour le Royaume-Uni et la Russie, dernière mise à jour le 19/09/2022).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2022-2023	H5N1	H5Nx	Incidence mensuelle
Allemagne	Captifs	17/09/2022	1	1	0	1
	Sauvages	04/08/2022	14	14	0	3
	Volailles	02/08/2022	17	17	0	12
Belgique	Captifs	16/09/2022	2	2	0	2

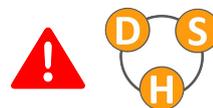


	Sauvages	05/08/2022	21	21	0	12
	Volailles	19/09/2022	1	1	0	1
Danemark	Sauvages	13/08/2022	4	4	0	3
Espagne	Sauvages	02/08/2022	21	20	1	5
	Volailles	01/08/2022	5	5	0	2
Finlande	Sauvages	06/08/2022	4	4	0	0
France	Captifs	19/08/2022	8	8	0	5
	Sauvages	01/08/2022	99	99	0	37
	Volailles	16/08/2022	14	14	0	10
Irlande	Sauvages	01/08/2022	36	36	0	25
Italie	Volailles	22/09/2022	1	1	0	1
Moldavie	Volailles	06/08/2022	1	1	0	0
Norvège	Sauvages	04/08/2022	7	6	1	1
Pays-Bas	Captifs	06/08/2022	17	17	0	8
	Sauvages	01/08/2022	57	57	0	24
	Volailles	01/08/2022	13	13	0	8
Pologne	Volailles	20/09/2022	1	1	0	1
Portugal	Captifs	10/08/2022	2	2	0	0
	Sauvages	29/08/2022	4	4	0	4
	Volailles	29/08/2022	2	2	0	2
Royaume-Uni*	Captifs	08/08/2022	6	6	0	3
	Sauvages	09/08/2022	21	21	0	8
	Volailles	01/08/2022	11	11	0	3
Russie*	Captifs	02/08/2022	9	9	0	1
	Volailles	15/08/2022	1	1	0	0
Europe	Captifs	02/08/2022	45	45	0	20
	Sauvages	01/08/2022	288	286	2	122
	Volailles	01/08/2022	67	67	0	40

*source : WAHIS-OMSA consulté le 19/09/2022. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.

Cas chez les mammifères

Un premier cas a été détecté sur un grand dauphin (*Tursiops truncatus*) trouvé mort en Floride en mars 2022. Le diagnostic d'infection par le virus influenza a été réalisé en seconde intention, après la réalisation des épreuves diagnostiques de routine chez cette espèce et élimination des causes de mortalités habituelles. Des symptômes d'encéphalite ont été observés. Le virus appartenait au clade 2.3.4.4b de la lignée virale eurasiennne H5 (source :



université de Floride [UFHealth](#), le 07/09/2022).

Pour en savoir plus

- Un article rédigé par l'OFB intitulé « la migration des anatidés : patron général, évolutions, et conséquences épidémiologiques » est disponible [sur le site internet du bulletin épidémiologique Anses DGAL](#).



REPRISE DES DÉCLARATIONS EN ITALIE ET EN ALLEMAGNE

Les essentiels

- **Allemagne** : reprise des déclarations en Saxe cette semaine.
- **Italie** : situation stable dans le Latium et le Piémont depuis un mois, une nouvelle déclaration dans chacune de ces régions cette semaine.
- **France métropolitaine** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 25/09/2022 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2022 au 25/09/2022 inclus (source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022)

L'incidence mensuelle glissante est de 205 cas dans la faune sauvage^[1] (+13 par rapport à la semaine précédente) et 44 foyers domestiques (-14 par rapport à la semaine précédente) détectés sur les quatre dernières semaines (Tableau 1). L'évolution de l'incidence quotidienne en moyenne glissante sur sept jours des cas sauvages et des foyers domestiques est présentée en Figure 1.

La densité des foyers domestiques et cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.

^[1] A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.



Figure 1. Nombre quotidien moyen de foyers et de cas détectés glissant sur sept jours dans les compartiments **domestique** (-) et **sauvage** (-) en Europe entre le 01/01 et le 25/09/2022 (source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2022. L'incidence mensuelle couvre la période du 29/08 au 25/09/2022 (source: Commission Européenne ADIS et OMSA le 27/09/2022).

Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas depuis le 01/01/2022	Incidence mensuelle
Allemagne	Domestique	3	0
	Sauvage	1 178	42
Bulgarie	Domestique	2	0
	Sauvage	131	0
Estonie	Sauvage	30	0
Hongrie	Sauvage	465	7
Italie (Continentale)	Domestique	1	0
	Sauvage	231	2
Italie (Sardaigne)	Domestique	2	0
	Sauvage	4	0
Lettonie	Domestique	6	0
	Sauvage	594	77
Lituanie	Domestique	15	1
	Sauvage	196	18
Macédoine du Nord	Domestique	19	1
	Sauvage	4	0
Moldavie	Domestique	10	0
	Sauvage	3	0
Pologne	Domestique	14	1
	Sauvage	1 308	31
Roumanie	Domestique	226	21
	Sauvage	331	16
Russie*	Domestique	57	5
	Sauvage	41	3
Serbie	Domestique	92	15
	Sauvage	94	1
Slovaquie	Domestique	5	0
	Sauvage	442	8
Ukraine	Domestique	5	0
	Sauvage	2	0
Europe	Domestique	457	44
	Sauvage	5 054	205

*Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60^{ème} degré de longitude) sont indiqués

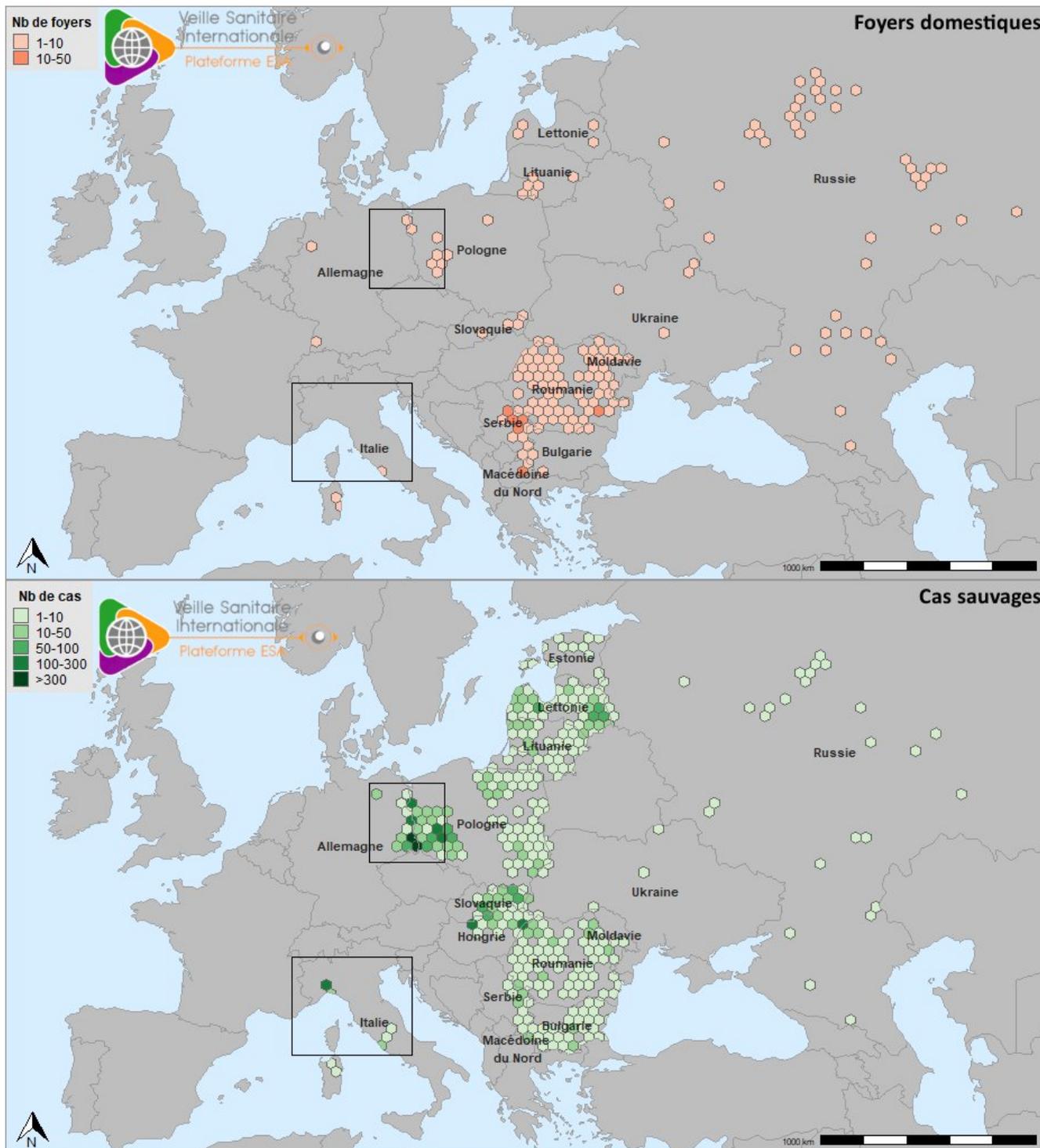


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01 et le 25/09/2022 (source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA consultés le 27/09/2022). Les carrés noirs correspondent aux zooms réalisés pour les figures 5 et 7.

Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2021/605](#) de la [Commission](#) en dernier lieu modifié par le [règlement d'exécution \(UE\) 2021/1714](#) de la [Commission](#) du 24/09/2021.

La [carte résumant les mesures de zonage en Europe](#) (Figure 3) et un [outil interactif](#) (lien) pour les mesures de [zonage](#) fournissent une représentation indicative de ces zones.

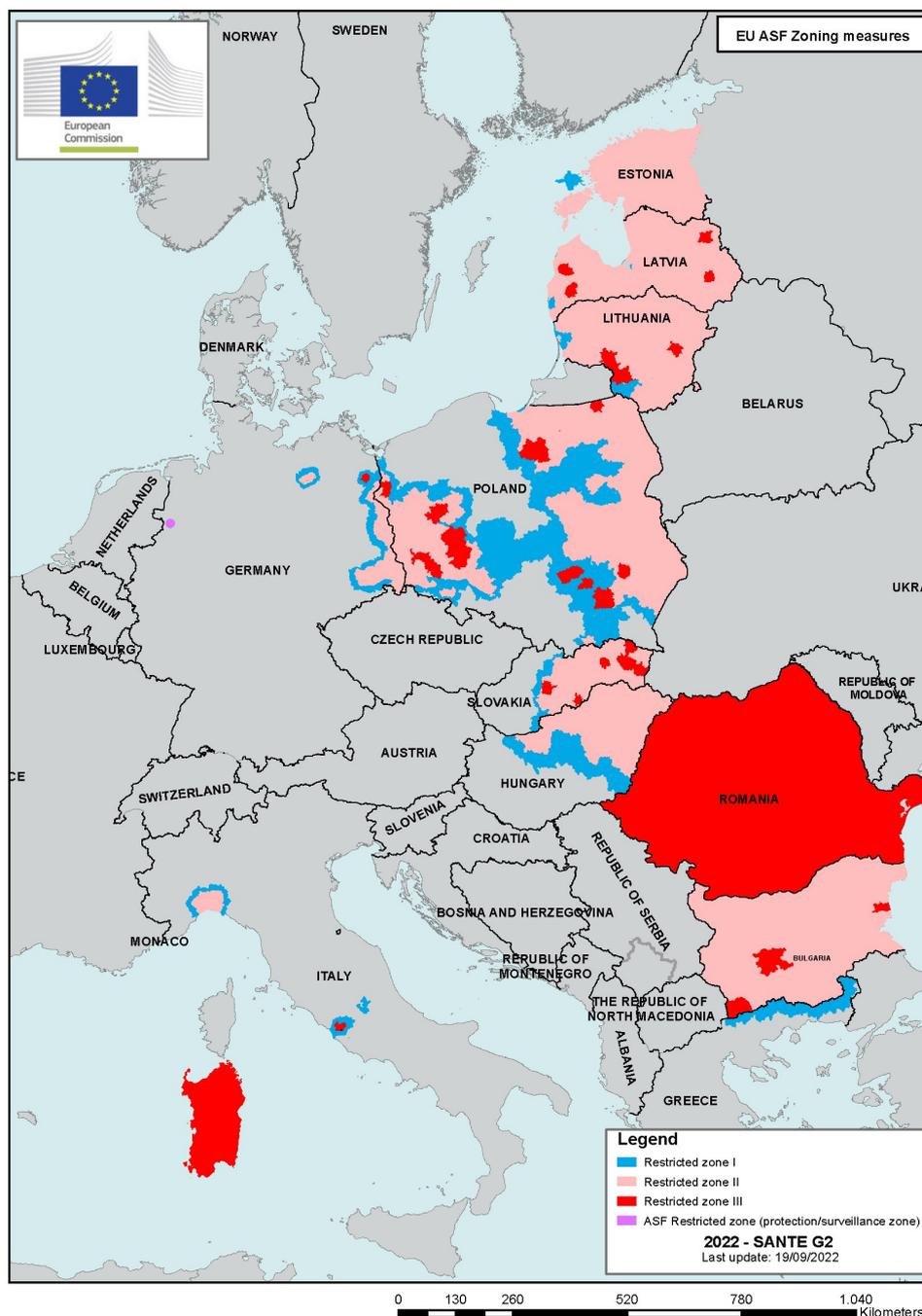


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 19/09/2022 (annexe du règlement 2021/605) (Source : site de la Commission européenne). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcins sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcins sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée (zone I) (annexe du règlement d'exécution 2021/605 modifié par la décision d'exécution 2022/1617/UE du 19/09/2022).

Allemagne

La distribution géographique des cas et foyers détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. Depuis le 10/09/2020, date de la première détection de la PPA dans la faune sauvage en Allemagne, les autorités ont défini **du point de vue réglementaire trois types de zone** : zone cœur, zone à risque et zone tampon.

Compartiment sauvage

Le nombre de cas notifiés en Allemagne par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest se fait de deux façons, limitée de façon naturelle en « tâche d'huile » au sein de la population de sangliers, et par sauts d'est en ouest de plusieurs centaines de kilomètres au sein du compartiment sauvage ou vers le compartiment domestique probablement liés à l'activité humaine.

Depuis le début de l'année 2022, le nombre de détections dans l'est du pays, à la frontière germano-polonaise, est de 1 194 cas (+23 par rapport à la semaine précédente). Les cas ont été détectés dans les Länder de Brandebourg (n=312, +1), Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (n=39) et Saxe (n=843, +22) (source : Commission Européenne ADIS le 27/09/2022). Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. Les cas dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale les plus éloignés à l'ouest sont à 160 km de la frontière germano-polonaise. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019. Depuis la détection de la PPA en Allemagne le 09/09/2020, 4 148 cas ont été détectés chez des sangliers (source : Commission Européenne ADIS le 27/09/2022).

- **Land du Brandebourg**

La PPA a été confirmée la première fois dans ce Land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree-Neiße. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neiße. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt /Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neiße et Märkisch-Oderland. Plus au nord, les circonscriptions de Barnim et Uckermark ont identifié leurs premiers cas début août 2021 à quelques kilomètres de la frontière germano-polonaise (source : Commission Européenne le 16/08/2021). Les cas les plus au nord ont été trouvés dans la commune de Schwedt à 17 km du Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

Sur les quatre dernières semaines, 25 cas sauvages ont été détectés, dans le Dahme-Spreewald (n=1), le Spree-Neiße (n=15) et l'Uckermark (n=9) (source : Commission européenne ADIS le 17/09/2022). Dans le Spree-Neiße, un cas a été détecté le 23/06/2022 à 400 m en dehors de la zone blanche, sur la commune de Peitz, village de Bärenklau (source : Commission européenne ADIS le 04/07/2022). Le périmètre réglementé Nord a évolué en fonction, avec la construction prévue d'une clôture de 20 km (source : [communiqué de presse le 01/07/2022](#), [média le 28/06/2022](#)).

- **Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale**

Les trois premiers cas avaient été détectés chez des sangliers lors d'une même chasse le 24/11/2021 (source : Commission européenne ADIS au 29/11/2021 et [information média NDR](#) du 27/11/2021). Ces cas se situent à plus de 60 km au sud-ouest du foyer en élevage situé près de Rostock dans le même land et à 160 km de la frontière germano-polonaise. La zone réglementée mise en place est à cheval sur le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et le Brandebourg.

Quatre cas sauvages ont été détectés ces quatre dernières semaines, tous dans la circonscription du Ludwigslust-Parchim (source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022).

- **Land de Saxe**

Le premier cas avait été détecté le 13/10/2021 dans le cadre d'une surveillance programmée, le sang de chaque animal tiré étant prélevé par les chasseurs.

Sur les quatre dernières semaines 25 cas sauvages ont été détectés, tous dans le district de Bautzen (n=25) (Source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022). Un cas sauvage avait été détecté en bordure de zone tampon le 23/06/2022 à Königswartha, Bautzen (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022). Suite à cette augmentation des cas en zones infectées, le périmètre de surveillance réglementée a été actualisé en date du 04/07/2022, pour les circonscriptions de Bautzen, commune de Dresde, circonscription de Meissen, et de Mittelsachsen, passant du statut de zone « tampon » (zone I : le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée) à zone « menacée » (zone II : la maladie touche population de porcins sauvages du règlement 2021/605). La zone II est donc à présent continue d'Est en Ouest depuis la frontière avec la Pologne, jusqu'à Dresde (source : [autorités sanitaires de Saxe le 04/07/2022](#)). Les zones réglementées européennes ont été actualisées dans ce sens le 11/07/2022 (figure 3).

Compartiment domestique

- **Land du Bade-Wurtemberg**

Un foyer de peste porcine africaine a été détecté le 25/05/2022 dans le Bade-Wurtemberg, à plus de 500 km des cas sauvages de Saxe et du Brandebourg et à 6,5 km de la frontière française (détail du foyer dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)).

Aucun nouveau foyer depuis celui du 25/05/2022 n'a été détecté dans le land au 25/09/2022 (Source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022). Les mesures de lutte ont été levées le 25/08/2022 (source : autorités du Bade-Wurtemberg).

- **Land du Brandebourg**

Un foyer domestique a été détecté le 01/07/2022 dans l'arrondissement d'Uckermark sur la commune de Prenzlau dans un élevage de 1 300 porcs Ce foyer est situé à environ 50 km au nord-ouest du cas sauvage le plus proche (détecté le 17/06/2022 à Schwedt/Oder) (source : Commission européenne ADIS le 04/07/2022). Les zones réglementées ont été actualisées dans ce sens le 11/07/2022 (source : [autorités sanitaire du Brandebourg le 14/07/2022](#), figure 3). En date du 25/09/2022, aucun autre foyer n'a été détecté dans ce land (source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022).

- **Land de Basse-Saxe**

Un foyer domestique a été détecté le 01/07/2022 sur la commune de Emsbüren, à une dizaine de kilomètres de la frontière avec les Pays-Bas (détail du foyer dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). En date du 25/09/2022, aucun autre foyer n'a été détecté dans ce land (source : Commission européenne ADIS le 27/09/2022).

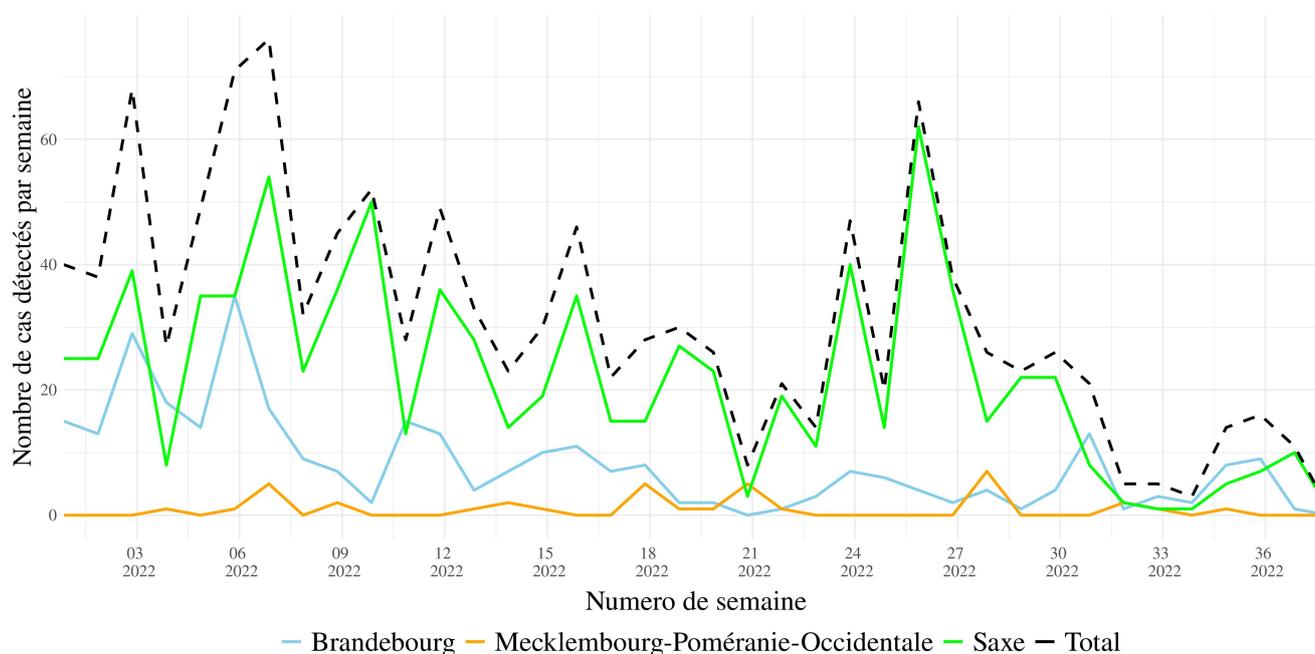


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/01/2022 et le 25/09/2022. Les courbes noire, bleue, verte et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des länder de Brandebourg, de Saxe et du Mecklenbourg-Poméranie-Occidentale (source : [Commission européenne ADIS le 27/09/2022](#)). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

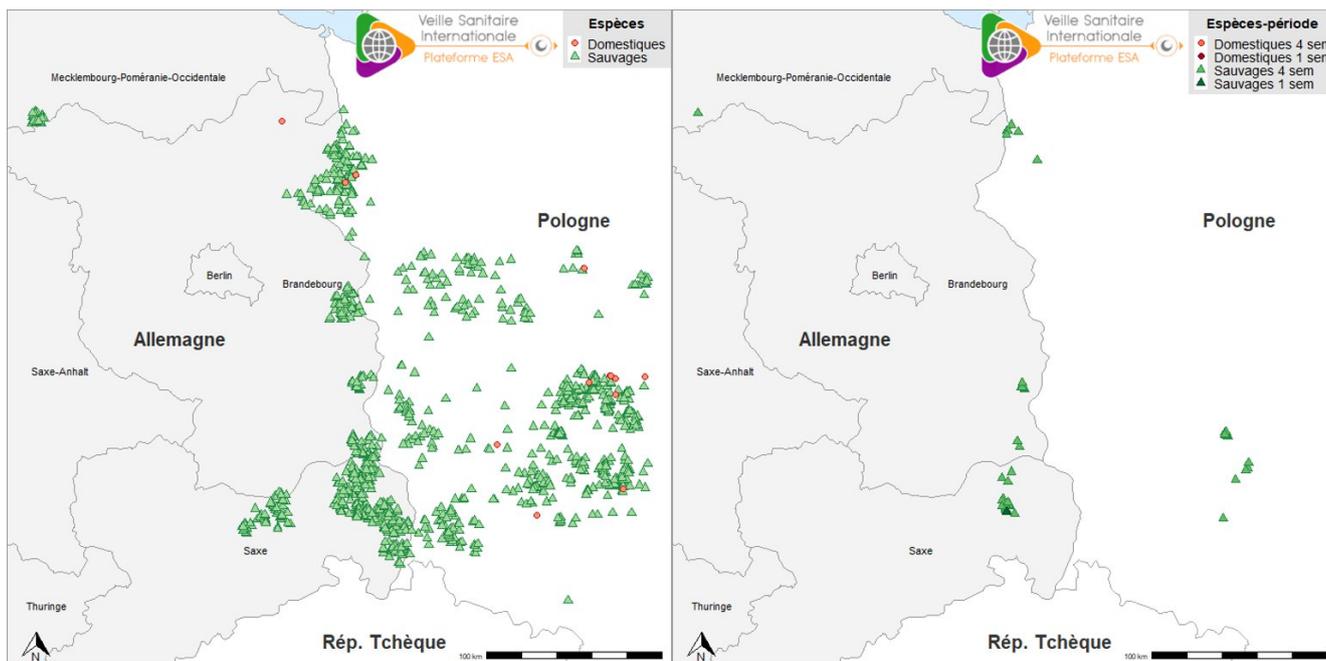


Figure 5. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l’ouest de la Pologne entre le 01/01/2022 et le 25/09/2022 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (29/08 au 25/09/2022) à droite (source : Commission européenne ADIS au 27/09/2022).

France

La France métropolitaine est indemne de PPA, aucun cas n’a été déclaré au 25/09/2022 (source : DGAL le 27/09/2022). Une instruction technique, publiée par la DGAL le 03/06/2022, a actualisé les niveaux de surveillance de la PPA et de la peste porcine classique dans la faune sauvage : passage au niveau 2B pour quatorze communes du Bas-Rhin (67) (source : BO [instruction officielle](#)). Les départements frontaliers de la région Provence-Alpes-Côte-d’Azur (Alpes maritimes, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes) étaient déjà au niveau 2B depuis le 21/01/2022. Pour rappel, les niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l’instruction 2018-938 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>).

Durant les saisons de chasse (semaine 27 de l’année n-1 à semaine 26 de l’année n) 2020/21 et 2021/22, 114 et 65 cadavres de sangliers ont été respectivement signalés sur l’ensemble du territoire métropolitain dont 65 et 49 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir (source : [note Plateforme ESA du 12/01/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres est en nette diminution par rapport aux années 2019 et 2020. Le réseau, qui avait naturellement élevé son niveau de sensibilité depuis septembre 2018 par rapport aux événements de mortalité, revient donc à une situation d’avant la crise en ne collectant les cadavres que lors d’une mortalité jugée anormale (source : [réseau Sagir au 16/05/2021](#)). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l’agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)).

Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l’arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l’Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisées pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé le 27/05/2022 aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu’aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d’un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

Italie

Un premier cas de PPA a été détecté le 05/01/2022 en Italie continentale dans le Piémont. Comme pour les souches du reste de l'Europe (hors Sardaigne), la souche isolée dans le Piémont appartient au génotype II excluant une contamination venant de Sardaigne où la PPA de génotype I est présente. Le cas le plus proche (hors Sardaigne) en Europe a été confirmé en Hongrie à 592 km de distance. La PPA est considérée comme enzootique en Sardaigne qui est infectée par le génotype I depuis 1978. Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « [Istituto Zooprofilattico Sperimentale](#) » ([IZS - Instituts zooprophyllactiques expérimentaux](#)) régionaux (Source : [Actualisation quotidienne par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)). Des informations détaillées ont été présentées le 11/05/2022 par les autorités sanitaires italiennes (source : [CPVADAAA du 11/05/2022](#)).

D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium) ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [lien izs](#)).

- **Latium**

Compartiment sauvage

Au total au 25/09, depuis le premier cas détecté le 04/05/2022, 49 cas ont été détectés dans le Latium (un nouveau cas notifié cette semaine détecté le 14/09/2022). Le précédent cas avait été détecté le 11/08/2022 à Rome (source : Commission européenne ADIS au 27/08/2022). La figure 6 présente la localisation des cas dans la région de Rome. Le premier cas avait été suspecté le 04/05/2022 dans la réserve naturelle de l'Insugherata, au nord-ouest de Rome (détail du cas dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). La souche a été caractérisée de génotype II, excluant l'hypothèse d'introduction du virus depuis la Sardaigne (génotype I). Un cas unique avait également été détecté le 26/05/2022 à 65 km au nord-est, à proximité de Rieti (source : [Commission européenne ADIS au 27/06/2022](#)).

Compartiment domestique

Un premier et unique foyer domestique (figure 6) a été observé le 09/06/2022 au sein d'une basse-cour détenant neuf porcs située dans la réserve d'Insugherata (source : [Commission européenne ADIS au 20/06/2022](#)).

Casi notificati all'UE di Peste Suina Africana nel Lazio - 14/09/2022

- Cinghiali infetti [0 nuovi, 48 totali]
- Nuovi casi nel selvatico
- ▲ Focolai suino domestico [1]
- Zona infetta
- Zona confinante con la zona infetta



Figure 6. Localisation des cas, de la zone infectée et de la zone de vigilance vis-à-vis de la PPA dans la région du Latium au 14/09/2022 (Source : IZS Umbrie et Marche LNR PPA le 14/09/2022). Les points rouges correspondent aux **cas sauvages**, les points bleus aux **cas sauvages incidents de la semaine précédente**, les triangles jaunes aux **foyers domestiques**, les zones orangées aux zones infectées et les zones jaunes aux zones de surveillance.

- **Piémont / Ligurie**

Un premier cas de PPA chez un sanglier a été détecté le 05/01/2022 sur la commune d'Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. La souche a été caractérisée de génotype II. Le cas se situait à proximité d'une autoroute (E25) et à moins de 100 km de la frontière avec la France (source : Commission européenne ADIS

le 07/01/2022). Les mesures immédiates prises pour contrôler ces cas sont détaillées dans le [BHVSI du 12/07/2022](#) (sources : [circulaire ministérielle du 18/01/2022](#) et [Région du Piémont le 15/03/2022](#)).

Au total, au 25/09/2022, 183 cas de sangliers ont été déclarés en Ligurie (n=64, +1) et dans le Piémont (n=119) (un nouveau cas par rapport à la semaine précédente) (Figure 8), le dernier en date du 23/08/2022.

Au 25/09/2022, la commune de Ponzzone reste la commune infectée la plus occidentale avec un total de quatre cas identifiés (source : Commission européenne ADIS au 27/09/2022) (Figure 8). Ce quatrième cas est situé à 500 m à l'ouest du 2^{ème} rideau et à 3,3 km de la limite de la zone infectée (zone II UE). Le second rideau de clôtures a donc été franchi. Un repositionnement des clôtures est en cours de planification par les autorités du Piémont (source : communication DRAAF PACA) (source : Commission européenne ADIS au 14/08/2022).

A ce jour, la PPA est à 76 km de la frontière française.

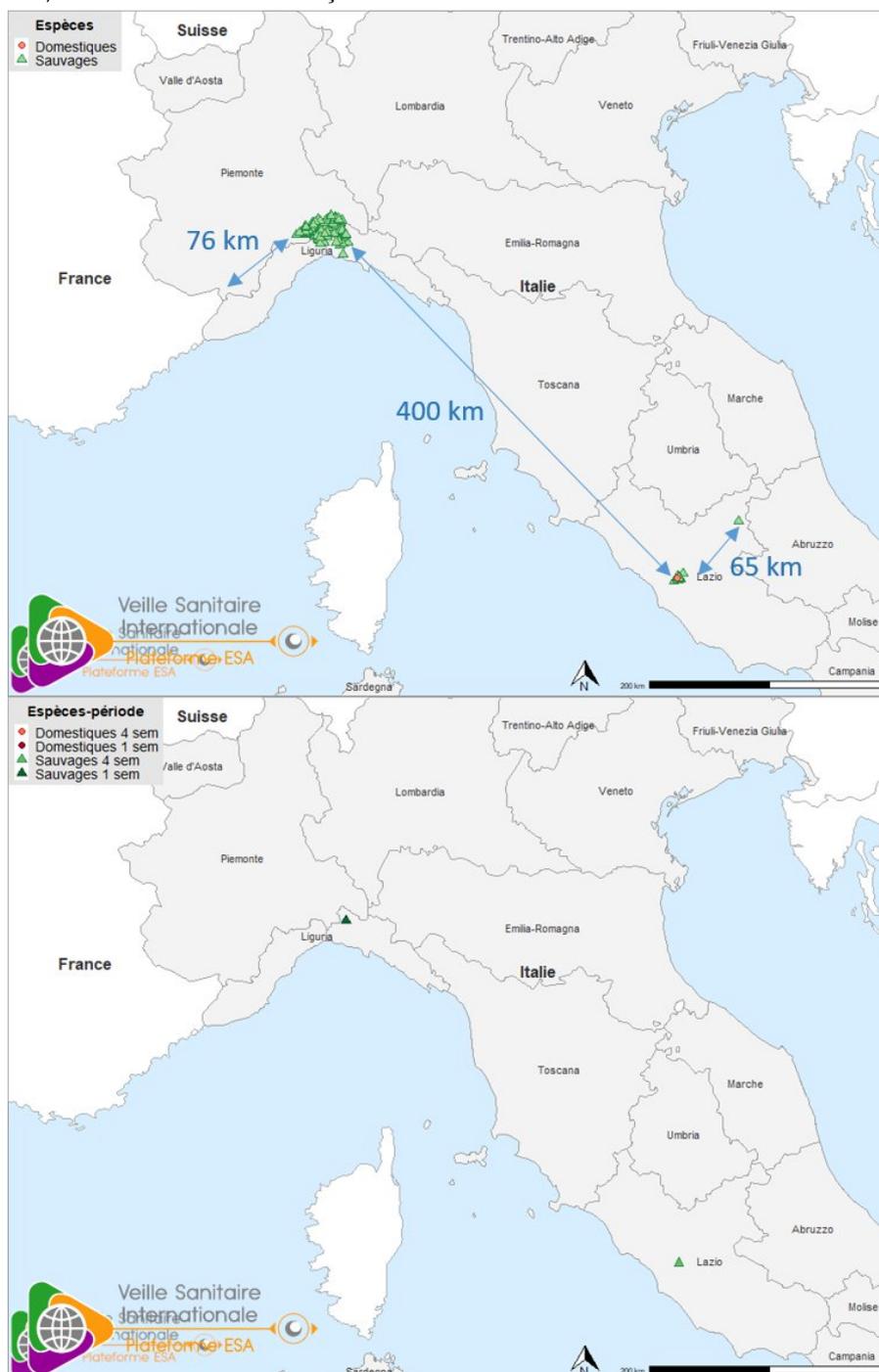


Figure 7. Cas et foyers de PPA génotype II en Italie continentale entre le 05/01 et le 18/09/2022 au-dessous, et au cours des quatre dernières semaines (15/08 au 18/09/2022) au-dessus (source : [Commission européenne ADIS au 27/09/2022](#)).

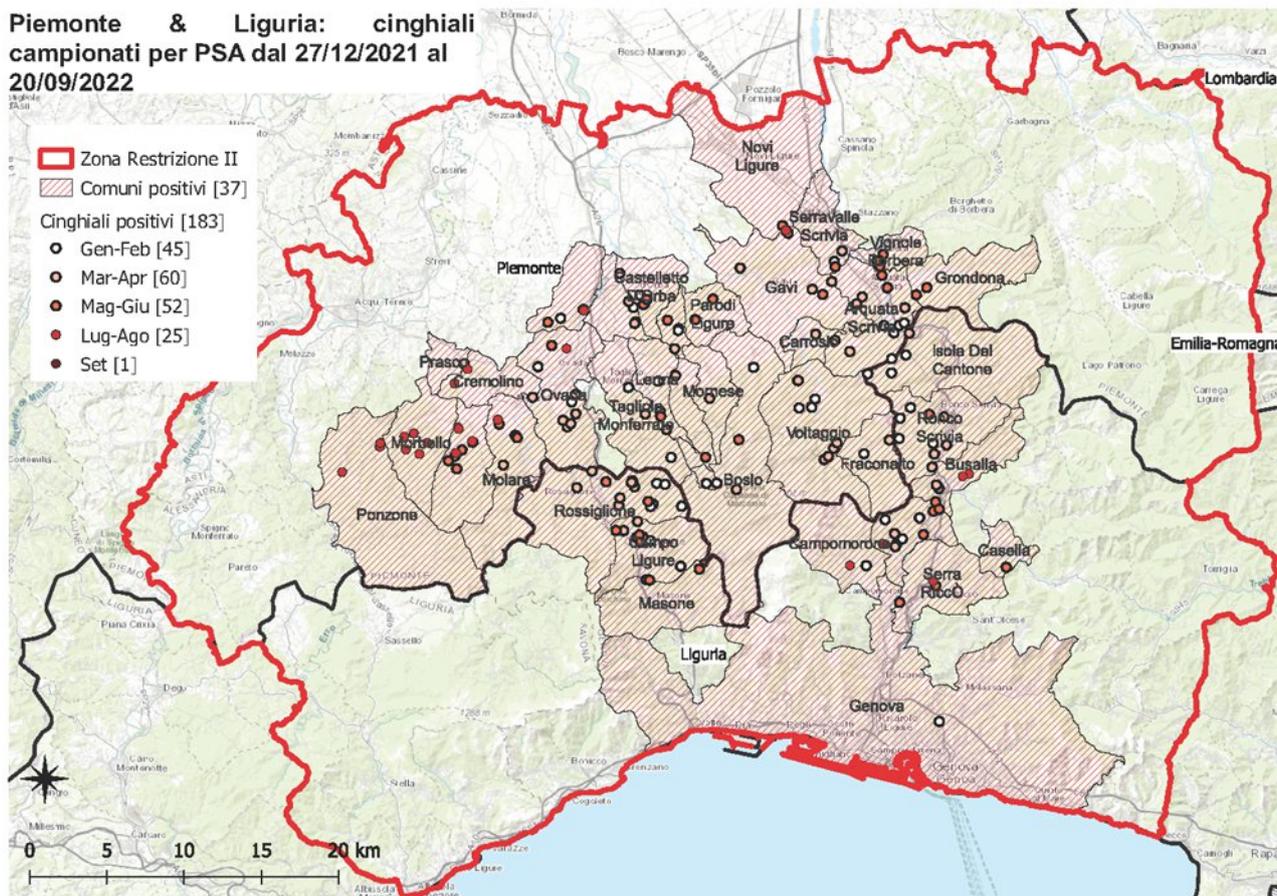


Figure 8. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 20/09/2022 (Source : Actualisation par l'IZS Piémont)

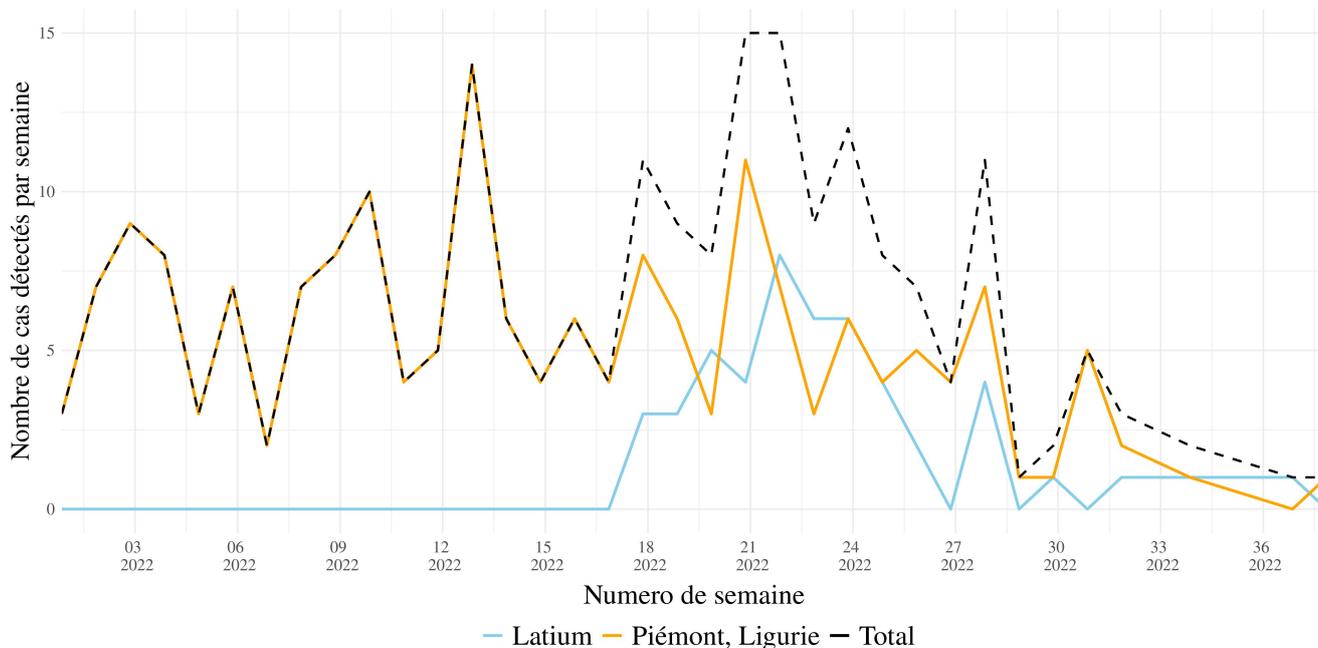


Figure 9. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Italie ayant été détectés entre le 01/01/2022 et le 25/09/2022. Les courbes noire pointillée, bleue et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Italie continentale (hors Sardaigne), et au sein des provinces du **Latium**, et de **Piémont-Ligurie**

(source : [Commission européenne ADIS le 27/09/2022](#)). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

• Sardaigne

Le dernier foyer (sérologique) de génotype I a été détecté le 24/05/2022 dans la commune de Nuoro chez un porc sauvage sans propriétaire (porc « féral »), portant à six le nombre de déclarations en 2022, dont quatre en élevages (source : [Commission européenne ADIS au 07/06/2022](#)).

En 2021, cinq cas sauvages de génotype I avaient été détectés entre le 05 et le 23/12/2021. Six cas avait déjà été détectés en novembre sur l'île. Tous ces cas ont été détectés par sérologie. Les cas antérieurs remontaient à janvier 2021 (pour un total de onze cas sauvages et douze foyers domestiques en 2021 en Sardaigne) (source : [Commission Européenne ADIS le 10/01/2022](#)).

Pays Baltes

On observe ces dernières semaines un maintien à un niveau élevé du nombre de cas et foyers déclarés par la Lituanie (18 cas sauvages et un foyer domestique ces quatre dernières semaines) et la Lettonie (77 cas sauvages ces quatre dernières semaines) (source : [Commission Européenne ADIS le 27/09/2022](#)).

Pologne

La Pologne a détecté 31 cas sauvages sur les quatre dernières semaines (contre 33 la semaine n-1). Les détections sont réparties sur tout le pays, de la frontière avec la Biélorussie à la frontière avec l'Allemagne. La majorité des cas est localisée sur la partie ouest (source : [Commission Européenne ADIS le 27/09/2022](#)).

Trois foyers ont été détectés au total le 27/06/2022 en Grande Pologne et le 29/06 en Basse-Silésie (source : [Commission Européenne ADIS le 27/06/2022](#)). Un nouveau foyer a été détecté le 14/07/2022 en Poméranie-Occidentale à environ 10 km de la frontière avec l'Allemagne (land de Brandebourg) (figure 5) (source : [Commission Européenne ADIS le 18/07/2022](#)).

Roumanie

Les incidences mensuelles des cas et foyers restent relativement stables. Le pays a détecté seize cas sauvages et 21 foyers domestiques sur les quatre dernières semaines (contre quatorze et 27 respectivement la semaine n-1), répartis sur tout le territoire (source : [Commission Européenne ADIS le 27/09/2022](#)).

Serbie

L'incidence mensuelle des foyers domestiques se maintient avec quinze sangliers détectés sur les quatre dernières semaines (seize sur la période précédente) (source : [Commission Européenne ADIS le 27/09/2022](#)).

Slovaquie

Un foyer domestique a été détecté le 09/05/2022 dans un élevage domestique. Le dernier foyer détecté dans le pays avait été identifié dans cette même région en janvier 2022 (source : [Commission Européenne ADIS le 23/05/2022](#)).

L'incidence mensuelle des cas sauvages stagne à un niveau élevé avec douze sangliers détectés sur les quatre dernières semaines (quatorze sur la période précédente) (source : [Commission Européenne ADIS le 19/09/2022](#)).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, identifié dans le cadre d'un programme de surveillance des maladies hémorragiques porcines mené par le laboratoire américain de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York) (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). Les premières suspicions dataient du 01/07/2021 (Source : [Notification OIE du 29/07/2021](#)).

L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : OIE [notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île



d'Hispaniola est irrégulier.

Au 01/09/2022, on dénombrait 1 631 foyers confirmés en République Dominicaine (20 déclarés en août 2022) (source : [Pigsite le 14/09/2022](#)).

Au 22/04/2022, 401 foyers ont été confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\) du 28/04/2022 \(lien\)](#)).

La peste porcine classique est enzootique en Haïti et en République dominicaine. La PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti.

En date du 18/09/2022, les Antilles françaises et Guyane sont officiellement indemnes de PPA (Source : DGAL au 25/09/2022).

Situation en Asie / Océanie

La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 15/09/2022 ([lien](#)). A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).

DE NOMBREUSES DÉCLARATIONS PAR L'ALLEMAGNE

Les essentiels

- **Allemagne** : 22 nouvelles déclarations cette semaine.
- **Italie** : 15 nouvelles déclarations cette semaine.

Fiche rédigée en Collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses⁸ (LNR et laboratoire UE de référence), Santé Publique France⁹ et le Cirad¹⁰

Les deux premiers cas d'infection par le virus West Nile de la saison ont été détectés en Italie, dans la région de Vénétie, le 10/06/2022 sur une corneille noire (*Corvus corone*) et le 30/06/2022 sur un grand corbeau (*C. corax*) (Figure 1). Le total du nombre de cas et foyers dans l'avifaune, chez les équidés et chez les humains est présenté dans le tableau 1.

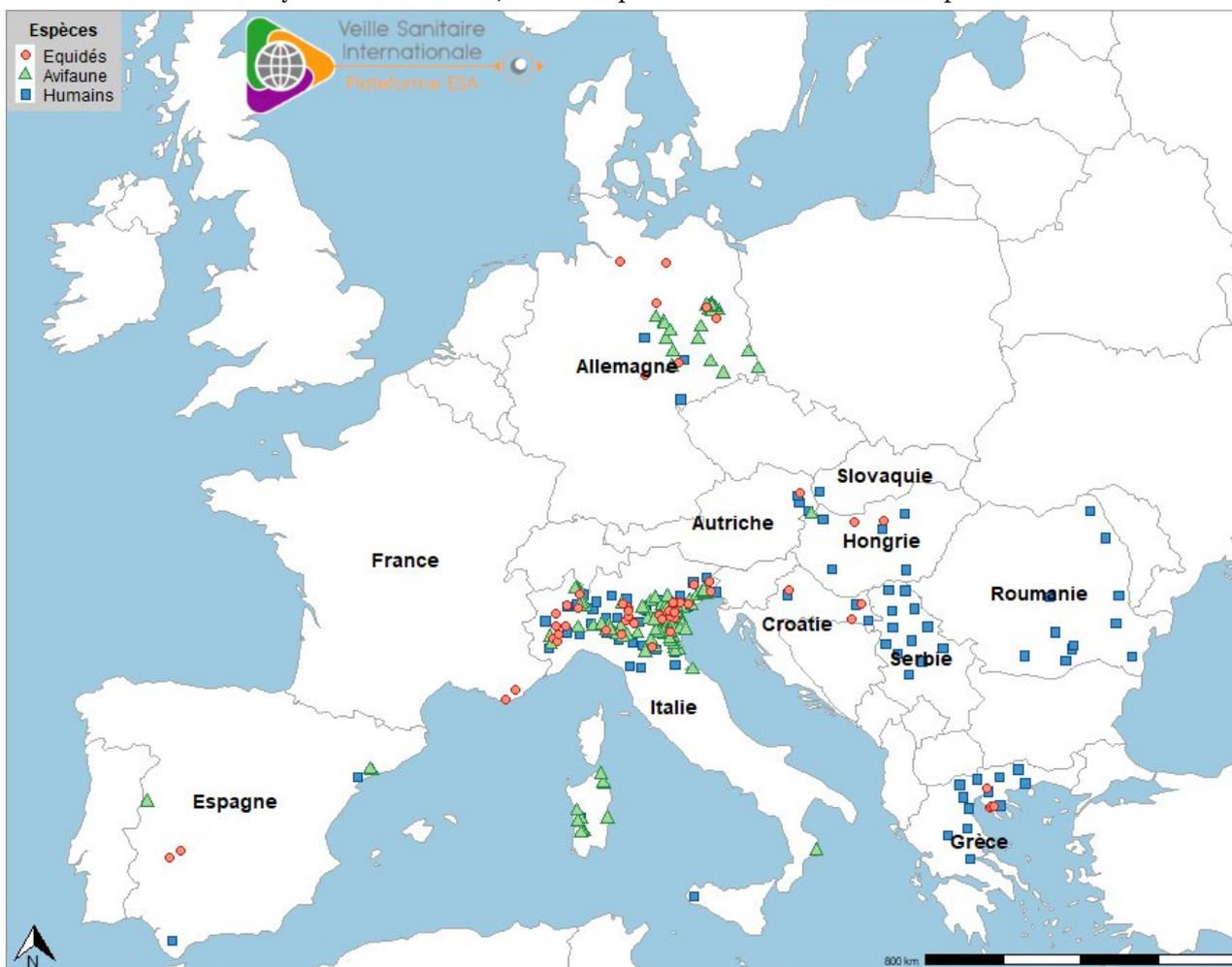


Figure 1 : Cas d'infection par le virus West Nile chez les animaux et les Humains détectés depuis le 01/06/2022. Les coordonnées géographiques des cas humains représentés correspondent aux centroïdes des régions administratives NUT3 pour les pays UE ([nomenclature UE](#)) et GAUL1 pour les autres pays ([nomenclature FAO](#)) dans lesquels ils ont été détectés. Plusieurs cas humains peuvent avoir été détectés dans la même région administrative (source : Commission Européenne ADIS, [IZS](#) et ECDC le 25/09/2022).

⁸ Gaëlle Gonzalez, Nolwenn Dheilily, Stephan Zientara

⁹ Marie-Claire Paty et Harold Noel

¹⁰ Serafin Gutierrez

Oiseaux

Allemagne

Un premier cas aviaire a été détecté le 06/07/2022 sur un Harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) captif dans un zoo du land de Saxe-Anhalt. Sur quatre individus confirmés, un est mort (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022). **Cette semaine, aucun foyer domestique n'a été notifié.** Le pays avait notifié ses trois derniers foyers chez des oiseaux captifs détectés entre le 29 et le 31/08/2022 en Saxe, Saxe-Anhalt et à Berlin. Il s'agissait de la première détection de la saison dans le land de Saxe, non loin de la frontière avec la République Tchèque. La Saxe avait déjà détecté des cas l'année précédente (source : Commission Européenne ADIS le 12/09/2022).

Dix-huit nouveaux cas sauvages dans l'avifaune sauvage libre ont été déclarés cette semaine, détectés entre le 12/08 et le 14/09/2022, tous dans l'est du pays (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022).

Autriche

Première détection au sein de l'avifaune sauvage cette saison le 17/08/2022 chez un aigle royal (*Aquila chrysaetos*) (source : Commission Européenne ADIS le 05/09/2022).

Espagne

Deux nouvelles détections ont été faites chez des autours des palombes (*Accipiter gentilis*) dans la province de Tarragone, le 08/09/2022, portant à trois le nombre de détections cette saison dans le pays, toutes chez la même espèce (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

Italie

Dix nouvelles déclarations ont été faites cette semaine pour des dates de détection s'étalant du 20/07 au 08/09. Au total, 135 cas dans l'avifaune, dont onze sur les quatre dernières semaines, ont été détectés dans la partie nord du pays (Vénétie, Emilie-Romagne, Lombardie, Piémont et Frioul-Vénétie julienne) et en Sardaigne cette saison (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022). La première détection, en date du 10/06/2022, était conforme aux dates habituelles de début de saison. Pour rappel, un cas avait été détecté le 19/01/2022 à l'inter-saison en région Ombrie en Italie centrale, sur un autour des palombes (*Accipiter gentilis*) (source : Commission Européenne ADIS le 11/07/2022). En 2021, le début de saison avait été plus précoce, avec un premier cas détecté le 16/04/2021 chez un oiseau captif à Berlin en Allemagne (source : [Bilan West Nile 2021](#)). Deux cas ont été détectés dans la région d'Emilie-Romagne (dans le nord du pays) le 08/07/2022 sur une corneille noire et le 11/07/2022 sur une pie bavarde (*Pica pica*) (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022).

Les analyses phylogénétiques sur les oiseaux ont permis d'identifier le lignage 1 en Vénétie (régions de Venise et Rovigo) sur des spécimens capturés en juin 2022. Le lignage 2 a également été identifié dans la région de Rovigo sur des spécimens capturés sur la même période (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

Équidés

Allemagne

Premières détections cette saison chez deux équidés le 22/07 et le 15/08/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 05/09/2022). Quatre nouveaux foyers équins ont été détectés dans l'est du pays les 20 et 21/09/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 27/09/2022).

Autriche

Première détection cette saison le 23/08/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 05/09/2022).

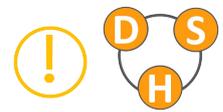
Croatie

Les deux premiers foyers équins de la saison ont été détectés les 26 et 31/08/2022 dans le cadre de la surveillance programmée nationale. Deux nouveaux foyers ont été détectés les 24/08 et 13/09/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 12/09/2022).

Espagne

Une nouvelle détection a été faite cette saison chez un équidé le 09/09/2022 en Estremadure, portant à deux le nombre d'équidés détectés cette saison dans le pays (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

France



Le premier foyer équin de la saison 2022 a été détecté chez une jument le 06/08/2022 dans le Var (83) au sein d'une exploitation comptant 41 équidés. Le laboratoire national de référence de l'Anses pour la fièvre West Nile a confirmé le foyer sérologiquement (Immunoglobulines M et G) (source : commission européenne ADIS le 16/08/2022). Les IgM sont détectables dès le 8^{ème} jour de la maladie et persistent jusqu'à 2 à 3 mois après l'infection¹¹. Leur présence indique donc une infection récente.

Un deuxième foyer équin pour la saison a été détecté le 08/09/2022 également dans le Var. La jument présentait des signes d'ataxie depuis le 29/08/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

Grèce

Deux nouveaux foyers équins ont été détectés le 13/09/2022, en Macédoine-Thrace comme les deux précédents déclarés par la Grèce depuis le 18/08/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022).

Italie

Les premiers foyers de la saison sur les équidés ont été détectés les 12 et 19/07/2022 dans deux élevages (n=1/9 et n=1/26) en Vénétie dans le district de Padoue en Italie (source : Commission Européenne ADIS le 01/08/2022). Cette semaine, le pays a notifié cinq foyers équins détectés entre le 05 et le 09/09/2022. L'incidence mensuelle est de sept foyers détectés sur les quatre dernières semaines (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022).

Point sur les dernières saisons en France (Source : LNR le 16/08/2022)

Des épizooties de virus West-Nile ont été reportées en France dans le bassin méditerranéen et plus particulièrement en région Camargue, dans le Gard et les Bouches-du-Rhône en 2000, en 2008 et 2015 (49 cas reportés). Ces épizooties étaient dues à différentes souches de virus appartenant à WNV lignée 1.

Depuis 2015, les saisons de transmission de WNV sont moins intenses. En 2018, année exceptionnelle en terme de circulation de WNV en Europe, la France a reporté 13 cas équin d'infection avec des premiers cas détectés en Corse, dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône. Pour la première fois la circulation de la lignée 2 de WNV a été mise en évidence sur le territoire dans l'avifaune. Les deux souches de WNV circulent donc en France depuis 2018. Le nombre de cas d'infection reste cependant faible ces cinq dernières années (2018: 13 cas, 2019: huit cas, 2020: cinq cas, 2021: aucun cas, 2022: un cas à ce jour) avec un début d'apparition des symptômes établit entre mi-août (en 2020 en Corse), fin août (en 2019) et fin septembre (en 2018). L'année 2022 ne semble pas être une année particulière concernant la situation épidémiologique locale et temporelle de WNV.

Surveillance entomologique en Italie

Les pools de moustiques capturés en Vénétie fin juin et début juillet ont mis en évidence la co-circulation de deux lignages, avec la détection du lignage 1 dans les provinces de Venise et de Padoue, et du lignage 2 dans les provinces de Vicence, Padoue, Venise, Vérone et Rovigo. La détection chez les moustiques est précoce (par rapport aux autres volets de la surveillance : avifaune, équidés et humains), avec une première détection sur un pool de moustiques *Culex*, capturés le 07/06/2022 dans la province de Vicence en Vénétie (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

Les souches du lignage 1 identifiées en 2022 sont proches de celles identifiées en 2021. Ensemble, elles forment un sous-groupe distinct au sein du sous-type méditerranéen occidental clade a, ce qui est en faveur d'une nouvelle introduction de cette lignée en 2021. En 2022, une extension vers de nouvelles provinces de Vénétie est signalée. Ces séquences sont très proches de celles identifiées en Camargue en 2015, 2018 et 2020 (Constant et al., 2022, [Eurosurveillance le 21/07/2022](#); L'Ambert et al., 2021 [BioRxiv](#)).

Les souches de lignage 2 identifiées en 2022 sont proches de celles détectées depuis 2016 en Vénétie, et sont proches des souches d'Europe Centrale et méridionales (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

Humains

L'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) publie tous les vendredis un bilan hebdomadaire des cas humains de fièvre de West Nile (Source: [ECDC Weekly updates](#)). Le tableau 1 présente le nombre de cas humains déclarés depuis le début de la saison, c'est à dire depuis le 01/06/2022. On note 28 décès en Italie, 20 en Grèce, trois en Roumanie et huit en Serbie depuis le début de la saison.

En Italie, les analyses phylogénétiques ont identifié le lignage 2 sur un cas détecté le 18/06/2022 en province de Venise et le lignage 2 sur un cas détecté le 28/06 dans la province de Padoue. A noter qu'une portion de séquence (182 nucléotides du gène de la protéine non structurale 5) des souches de lignage 1 issues de cas humains en 2021 et 2022 sont identiques aux séquences détectées chez les moustiques et les oiseaux (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

¹¹ <https://respe.net/maladie-equine/maladies-reglementees/fievre-de-west-nile/>

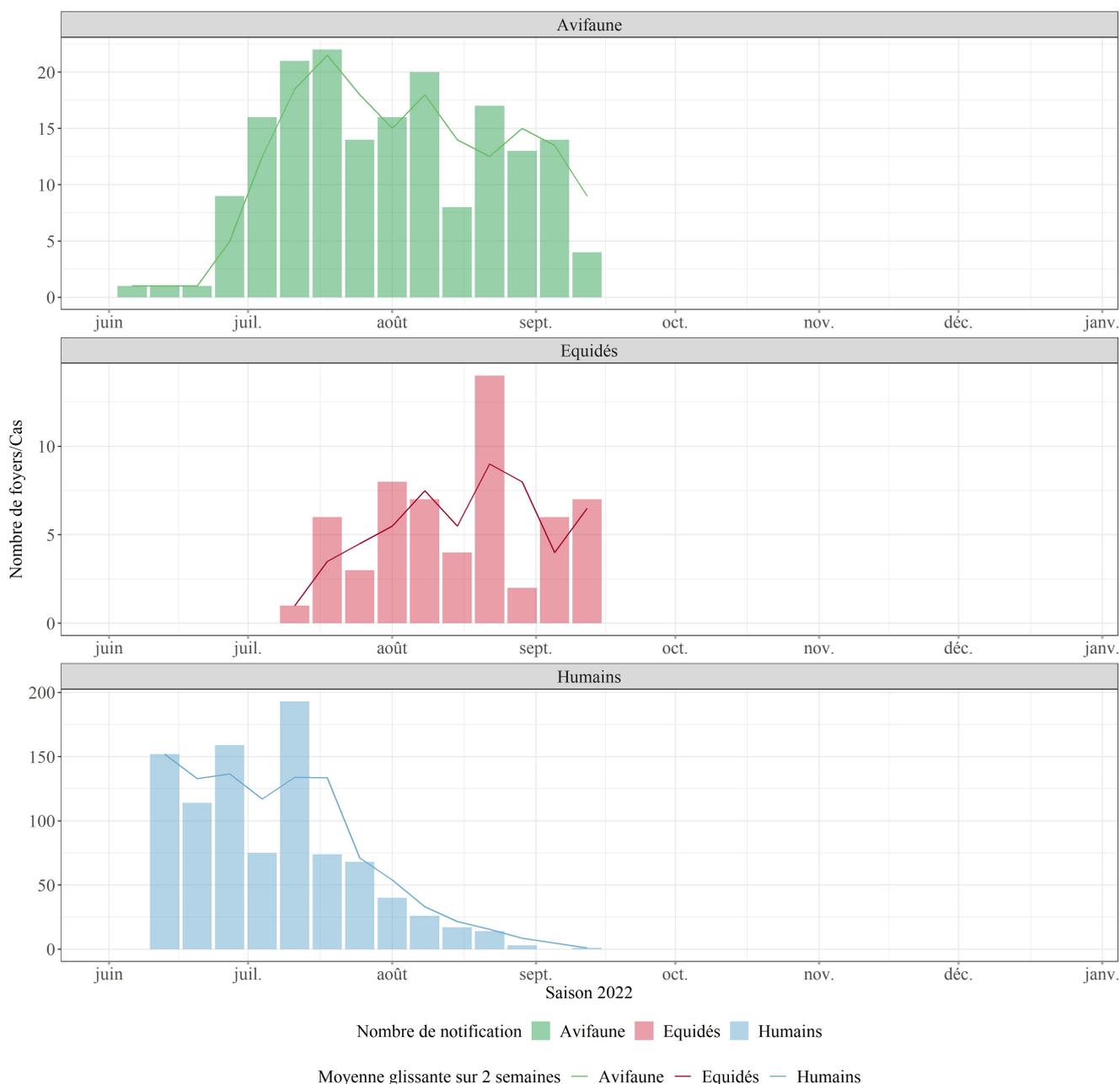


Figure 2 : Incidence hebdomadaire (nombre de cas et foyers détectés par semaine) chez l’avifaune, les équidés et les humains et sa moyenne glissante sur deux semaines depuis le 01/06/2022 dans les pays d’Europe UE et voisins. **Pour les foyers et cas animaux, les dates de suspicion sont utilisées, tandis que pour les cas humains ce sont les dates de notification. Compte tenu des délais entre la suspicion et notification des évènements, les dernières semaines peuvent être incomplètes** (source : Commission Européenne ADIS et ECDC weekly dataset consultés le 25/09/2022).

Tableau 1 : Nombre de cas et foyers détectés chez l’avifaune, les équidés et les humains depuis le 01/06/2022 dans les pays d’Europe UE et voisins (source : Commission Européenne ADIS et ECDC weekly dataset consultés le 25/09/2022).

Pays	Date de détection du premier évènement	Avifaune libre ou captive	Équidés	Humains
Allemagne	06/07/2022	38	7	3

Autriche	04/08/2022	1	1	6
Croatie	26/08/2022	0	4	6
Espagne	10/08/2022	3	2	3
France	06/08/2022	0	2	0
Grèce	23/06/2022	0	4	231
Hongrie	08/08/2022	0	2	12
Italie	10/06/2022	135	36	474
Roumanie	15/07/2022	0	0	38
Serbie	24/06/2022	0	0	162
Slovaquie	01/07/2022	0	0	1
Europe	10/06/2022	177	58	936

Première notification officielle de foyer en Algérie (source : LNR et Santé Publique France)

L'Algérie a notifié pour la première fois des foyers équités de fièvre West Nile le 06/09/2022. Sept foyers ont été détectés à partir du 03/08/2022 dans un rayon de 10km dans la wilaya de Touggourt au Nord-Est du Sahara, à environ 500 km d'Alger et 150 km de la Tunisie. La notification ne précise pas les symptômes associés (source : WAHIS-OMSA [notification immédiate le 06/09/2022](#)).

La fièvre de West Nile est enzootique en Afrique du Nord. Des foyers équités ont été officiellement déclarés en Tunisie en 2015 et 2018 (source : WAHIS-OMSA [rapport de suivi le 22/01/2019](#)).

Cette première déclaration revêt une importance particulière en termes de santé publique en raison de l'intensité des échanges et des voyages avec les pays du Maghreb. Peu d'informations sont disponibles dans ces pays sur les cas humains. A plusieurs reprises des cas humains contaminés en Algérie ont été diagnostiqués en France.

Pour en savoir plus

Le bilan de la saison West Nile 2021 est présenté sur le site de la plateforme ESA ([lien](#)). Les vidéos de diffusion du virus de 2017 à 2021 sont également disponibles ([lien](#)).



Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

		Rage classique en Europe : un nouveau foyer bovin en Moldavie
<p>Section rédigée en collaboration avec le LNR rage¹².</p> <p><i>Nota bene : Seuls les cas de rage classique (RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, détectée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV ou WCBV, détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moldavie : Un nouveau cas de rage a été détecté le 17/09/2022 sur un bovin au sein d'une exploitation comptant aussi des chiens, chats et suidés. Il s'agit du huitième cas/foyer rapporté par la Moldavie en 2022 (source : Commission Européenne ADIS le 27/09/2022). La Moldavie avait déclaré dix-neuf cas et foyers au premier semestre 2021 et aucun au second semestre 2021 (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022). • Pologne : un nouveau cas de rage a été détecté chez un renard roux le 29/07/2022 dans la voïvodie de Mazovie. La Pologne a totalisé 112 cas et foyers en 2021 et 36 depuis le début de l'année 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 16/08/2022). Elle n'avait déclaré qu'un cas en 2019 (nombre de cas le plus bas historiquement) et sept cas en 2020 (Source : Commission européenne ADIS le 30/08/2021). L'augmentation du nombre de cas et foyers détectés est due en partie à un renforcement de la surveillance dans les zones où des cas de rage ont été confirmés chez des renards. La majorité des cas sauvages a été détectée dans une zone libérée de rage depuis au moins seize ans où il n'y avait pas de campagne de vaccination orale des renards en 2019-2020. Cette zone est située à environ 40 km de la zone de vaccination située à la frontière avec la Biélorussie et l'Ukraine (source : OMS). Une présentation de la situation en Pologne à la frontière avec l'Ukraine a été faite au CPVADAAA du 10-11/02/2022 (lien). Les autorités sanitaires polonaises imposent dès à présent la vaccination contre la rage pour les chats, dans les zones infectées, et renforcent celle des chiens, qui est obligatoire depuis 2004, dans tout le pays. • Roumanie : un nouveau foyer de rage a été détecté le 12/09/2022 chez un bovin au nord-est du pays (des chiens et suidés étaient également détenus sur le site) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Cela porte à cinq le nombre de cas et foyers de rage détectés dans le pays en 2022. Un premier cas en 2022 avait été détecté le 28/03/2022 sur un renard dans la même région et un premier foyer domestique, chez des bovins le 02/03/2022 dans le nord-ouest du pays. La Roumanie avait déclaré cinq foyers domestiques de rage en 2021. • Est de l'Europe : les données mises à disposition par la Commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. Les données ADIS confirment que c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été notifié en 2020 (source : Commission européenne ADIS au 10/11/2020). Un total de 142 cas de rage a été notifié en Turquie en 2021. Pour l'année 2022, au 24/07, 91 foyers ont été notifiés. En Ukraine et en Russie, la rage n'est pas déclarée au système ADIS. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe) (source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022). 		

¹² Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat

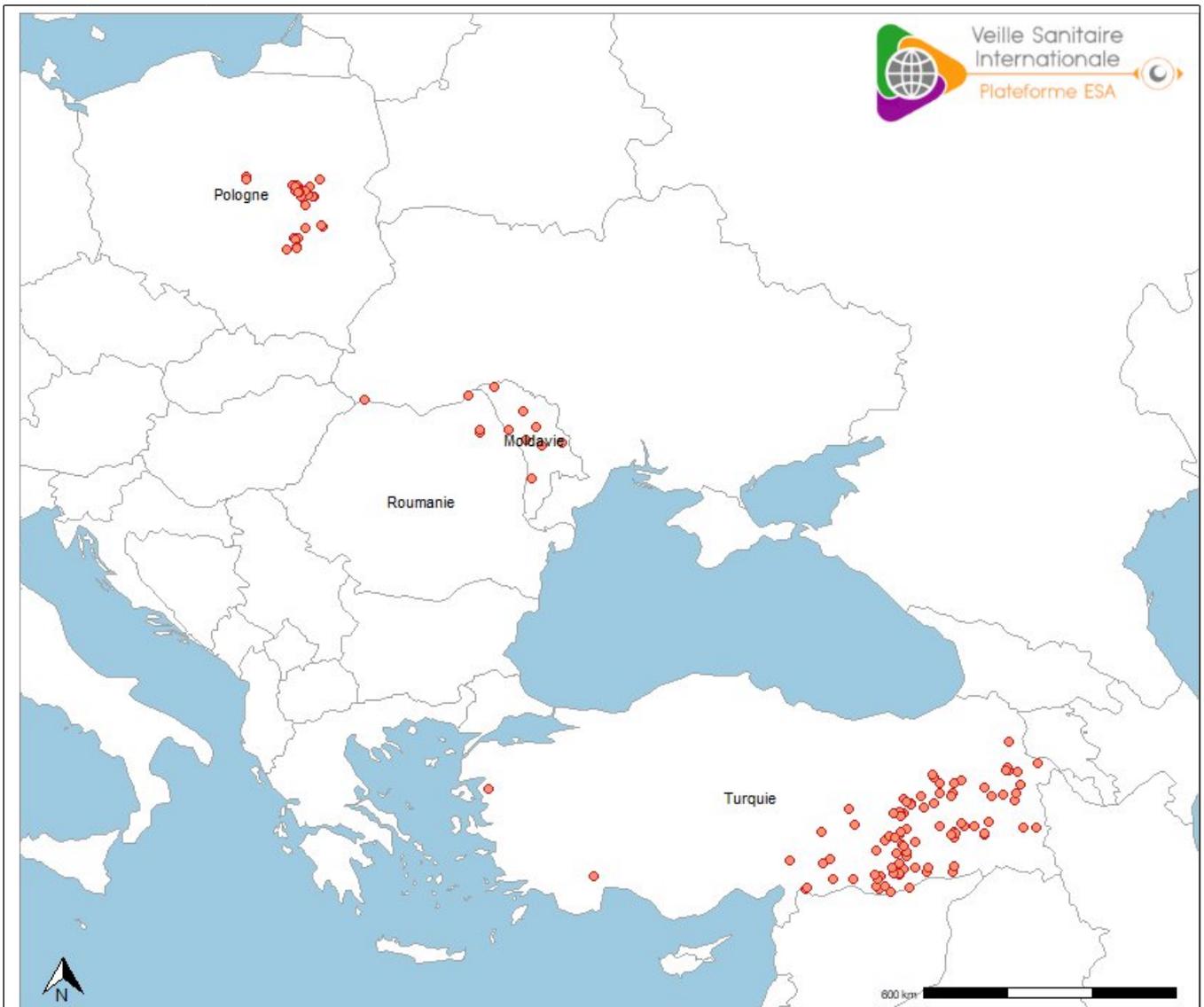


Figure. Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage du 01/01/2022 au 25/09/2022 en Europe et en Turquie (source : Commission européenne ADIS au 27/09/2022). **Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.**



Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

+	Nouvelle fiche		Fiche actualisée
Situation épidémiologique			
	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : favorable
			Situation épidémiologique à surveiller
			Situation épidémiologique en évolution : défavorable
			Situation épidémiologique préoccupante
Risque pour les compartiments			
	D	Animaux Domestiques (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou Détenus , dont la faune sauvage captive	
	S	Animaux Sauvages libres	
	H	Humain	
Plusieurs combinaisons possibles, exemple : 	Coloration orange	Le compartiment est réceptif +/- sensible à l'agent pathogène	
	Coloration grise	Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène	

Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

[Sources de données pour la VSI](#)

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

[BHVSI-SA](#)

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme.

Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"

[Pour s'abonner](#)